

# Étude exploratoire consacrée au « lien » (*link*) entre violence domestique et maltraitance animale

Revue de la littérature

Enquête de terrain

Synthèse



FONDATION A ET P SOMMER

sous l'égide de la Fondation de France

[www.fondation-apsommer.org](http://www.fondation-apsommer.org)

**Étude commanditée par la Fondation A et P Sommer  
sous l'égide de la Fondation de France**

Bénédicte de Villers (PhD)  
Université de Liège  
Centre neuropsychiatrique Saint-Martin (Dave)

Septembre 2015

Les personnes que j'ai eu la chance de rencontrer dans le cadre de cette étude m'ont généreusement offert de leur temps, de leur attention, de leur expertise et de leurs réflexions.

Je voudrais vivement les remercier.

Puisse ce travail être à la hauteur de ce que chacune et chacun m'a apporté.

Je suis aussi reconnaissante à Françoise Sion d'avoir rendu possible de fort belles rencontres et de m'avoir fourni beaucoup de documentation. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

J'adresse encore mes remerciements à Véronique Servais pour avoir stimulé quand il le fallait mes réflexions, à Monsieur Boris Albrecht pour s'être montré patient, à Ronald pour son travail de relecture, et à mes très chère.s ami.e.s pour leur soutien dans une période où j'ai pu en avoir grand besoin.

## Table des matières

Étude exploratoire consacrée au « lien » ( <i>link</i> ) entre violence domestique et maltraitance animale ..	1
Revue de la littérature.....	1
Enquête de terrain .....	1
Synthèse .....	1
Étude commanditée par la Fondation A et P Sommer sous l'égide de la Fondation de France .....	1
1. Introduction.....	5
1.1. Plan de l'étude.....	6
1 <sup>re</sup> partie .....	7
2. Les études anglo-saxonnes consacrées au lien entre violence domestique et maltraitance animale.....	7
2.1. Le <i>lien</i> comme développement.....	8
2.2. Le <i>lien</i> comme coexistence.....	9
3. Les conditions sociales de la violence – notamment de la violence commise sur les femmes ....	11
3.1. Définitions préalables.....	11
4. Les violences commises sur les animaux.....	14
4.1. Métaphysique.....	14
4.2. La violence à l'égard des animaux « sujets ».....	15
4.3. La protection des animaux .....	16
4.4. Lectures médicales des violences faites aux enfants et aux animaux .....	18
5. Les violences commises sur les enfants .....	20
5.1. Enfance maltraitée : prises en charge belge et française .....	20
2 <sup>e</sup> partie .....	25
6. Présentation de l'enquête de terrain.....	25
6.1. Récolte des données empiriques .....	25
6.2. Les limites de la méthode utilisée .....	27
6.3. Professionnel.le.s rencontré.e.s.....	28
6.4. Les associations vues par les intervenant.e.s de terrain .....	29
6.4.1. L'importance du travail préventif.....	29
6.4.2. Quelques difficultés inhérentes au travail sur le terrain.....	32
7. Analyse des données récoltées .....	32
7.1. Des situations d'animaux .....	32
7.2. Maltraitance animale : de la négligence à la cruauté .....	33
7.2.1. La négligence .....	33

7.2.2.	La cruauté .....	35
7.3.	La maltraitance infantile.....	36
7.4.	Instrumentalisation de l'animal dans la violence domestique.....	37
7.5.	Le problème de la visibilité de la maltraitance animale.....	38
7.6.	Violence domestique ET maltraitance animale ?.....	40
7.6.1.	« La puce à l'oreille » de l'intervenant.e .....	42
3 <sup>e</sup> partie	.....	44
8.	Synthèse de l'enquête de terrain et questions qu'elle soulève .....	44
8.1.	Le problème des critères dans la détection des maltraitances.....	44
8.2.	La prise en charge du <i>lien</i> entre violence domestique et maltraitance animale .....	45
8.3.	L'accompagnement des victimes et la reconstruction.....	46
8.4.	La place des animaux dans la vie des enfants .....	47
8.5.	La question de l'empathie .....	48
8.6.	Le travail de prévention des violences intra- et inter-spécifiques .....	49
8.6.1.	La prévention primaire .....	49
8.6.2.	La prévention secondaire .....	50
8.6.3.	La prévention tertiaire.....	51
9.	Conclusions : constats, déductions et propositions/recommandations.....	51
9.1.	Constats.....	51
9.1.1.	Le <i>lien</i> comme <i>coexistence</i> entre plusieurs types de violence.....	51
9.1.2.	Disponibilité des enquêté.e.s à la question des animaux .....	52
9.2.	Déductions.....	53
9.3.	Propositions et recommandations .....	54
10.	Reprises et ouvertures .....	56
11.	Bibliographie.....	60
11.1.	Articles et ouvrages cités.....	60
11.2.	Articles et ouvrages consultés.....	66
11.3.	Brochures, Rapports d'activités, sites internet .....	67

## 1. Introduction

La présente étude poursuivait au départ un objectif bien ambitieux : celui de proposer « un outil de compréhension des phénomènes de maltraitance animale potentiellement *liée* à de la violence domestique », qui puisse faire sens dans le paysage francophone (VDMA I : 2). En effet, le thème du *lien*<sup>1</sup> (*link*) qui peut rassembler des phénomènes de violence domestique et d'autres de maltraitance animale est, depuis quelques décennies déjà (Hellman, & Blackman, 1966), bien documenté dans les pays anglo-saxons, Amériques et Canada en tête. Ce thème est néanmoins fort peu documenté en langue française. À telle enseigne qu'il semblait intéressant de procéder à un état des lieux, essentiellement en France et en Belgique francophone, de la perception, sur le terrain, de ce *lien* entre violence domestique et maltraitance animale. À partir de cet état des lieux des représentations actuelles de ce *lien* en Europe francophone, le but était d'examiner comment améliorer la coordination des acteurs de terrain (celles/ceux des secteurs psycho-sociaux et celles/ceux du milieu animalier). L'hypothèse sous-jacente consistait à soutenir en effet qu'une collaboration accrue, par exemple entre intervenant.e.s sociaux et médecins vétérinaires, pouvait assurer une « prise en compte plus fine des réalités, parfois liées, de souffrances humaines et animales » (VDMA I : 5).

La réalisation d'une enquête de terrain m'a cependant conduite à revoir mes objectifs initiaux et à comprendre la nécessité d'une « pré-étude » ou d'une analyse préparatoire des raisons, essentiellement épistémologiques sans doute, qui rendent difficiles « le projet d'asseoir, en France et en Belgique, des programmes de prise en charge du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale » (VDMA II : 2). En formulant les choses rapidement, j'affirmerais volontiers à présent que les milieux francophones de l'aide sociale, de la protection de l'enfance et de la protection animale, ne sont sans doute pas véritablement prêts, en l'état, à implanter le concept anglo-saxon de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, ni à articuler ensemble leurs interventions et actions. Par conséquent, les actions de prévention, telle que j'avais pu les imaginer au départ (VDMA I : 6), paraissent devoir être revues, tant il semble prématuré d'envisager l'implantation de programmes de repérage et de prise en charge *conjugués* des violences faites aux humains et aux animaux.

Dans ce contexte, j'en suis venue à formuler l'idée qu'il y aurait un sens à promouvoir, actuellement, des programmes de sensibilisation à la question de *l'empathie* intra- et interspécifique, dans le but de favoriser des *relations renouvelées* aux êtres vulnérables, enfants et animaux notamment. L'objectif de la présente étude est de montrer comment j'en suis arrivée à formuler une telle proposition.

---

<sup>1</sup> The LINK© ([www.americanhumane.org](http://www.americanhumane.org)), cité par Ascione et Shapiro (2009), est le concept qui permet de suggérer que la maltraitance animale est, parfois, reliée à des formes de maltraitance qui impliquent des victimes humaines.

## 1.1. Plan de l'étude

Le présent document reprend les deux premières parties (VDMA I, 2014 ; VDMA II, 2015) soumises à la Fondation A et P Sommer, en réalise une refonte et en propose une synthèse. Il se compose ainsi de trois parties.

En un premier moment (points 1-5), il s'agit de dresser un état synthétique des lieux de la littérature anglo-saxonne consacrée au *lien* entre violence domestique et maltraitance animale. Deux perspectives d'étude de ce *lien* sont dégagées, dont l'une davantage que l'autre – c'est l'hypothèse – permet de s'intéresser aux *conditions sociales* de la violence (cf. infra, point 3). Ces conditions sociales ressortissent à l'organisation inégalitaire de nos sociétés modernes occidentales et à ses rapports de domination. Dans ce contexte, des phénomènes de violence peuvent s'exercer vis-à-vis des femmes, des enfants, des êtres vulnérables, des animaux, etc. – l'idée étant qu'il ne semble pas y avoir ici d'obstacle épistémologique majeur à considérer ces phénomènes *de façon conjointe*, quoique ceux-ci présentent aussi des caractéristiques qui leur sont propres.

En un deuxième temps (points 6-7), une enquête de terrain, réalisée en France et en Belgique, est présentée. Cette enquête a été menée auprès de différent.e.s intervenant.e.s des secteurs d'aide, de la santé (humaine et animale), de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Cette enquête m'a amenée à *problématiser* le *lien* entre violence domestique et maltraitance en un sens que je n'avais pas anticipé au départ (cf. infra point 7). J'en viens ainsi à formuler l'hypothèse que nous avons, au moins en France et en Belgique, si pas en Europe, une façon particulière de nous rapporter aux animaux, autant qu'à notre animalité humaine. En outre, nos relations quotidiennes aux animaux semblent empreintes d'un certain anthropocentrisme, vraisemblablement hérité de nos traditions chrétiennes, rationalistes et scientifiques, et qui a trouvé à s'incarner de façon insigne au moment des révolutions scientifiques du 17<sup>e</sup> siècle et industrielles du 19<sup>e</sup>. Or, cette attitude anthropocentrée paraît peu compatible avec l'idée d'accorder de l'importance aux souffrances animales, ou de ne pas hiérarchiser les êtres, ou encore de considérer avec *équité* (Vicart, 2014) (c'est-à-dire au moyen d'une égale attention) des phénomènes de violence qui s'exercent vis-à-vis des humains ou des animaux. En conséquence de quoi, avant d'envisager d'implanter le concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale en Europe francophone, il semble qu'un travail de *préparation du terrain* soit nécessaire.

À ce travail de préparation, s'attèle la troisième partie de l'étude (points 8-10). Il suppose d'abord de s'intéresser à la façon dont les animaux peuvent participer à des démarches de repérage de violence, de prise en charge des celles-ci, ou encore à d'autres tentatives qui sont de l'ordre de la reconstruction de soi. Je m'intéresse ensuite aux façons dont enfant/jeune/étudiant.e/ intervenant.e. des secteurs sociaux ou animaliers peuvent être sensibilisés à la question de l'empathie, comprise en première approximation comme *capacité à se décentrer, à se projeter ailleurs, comme aptitude à percevoir les besoins propres à autrui, et à y répondre de façon appropriée*, pour reprendre des expressions d'interlocuteurs et interlocutrices de terrain. L'empathie envisagée ici, soit dit en passant, peut tout aussi bien se concevoir comme intra- que comme

interspécifique. La question de l'empathie est en conséquence envisagée dans différents contextes de prévention des maltraitances (primaire, secondaire et tertiaire). L'étude se termine par des constats, déductions et propositions, ainsi que par des ouvertures et perspectives.

## 1<sup>re</sup> partie

### 2. Les études anglo-saxonnes consacrées au lien entre violence domestique et maltraitance animale

Comme annoncé, le concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale est travaillé depuis quelques décennies déjà dans les pays anglo-saxons. La façon dont peuvent être reliées les violences à l'égard des femmes, des enfants et des animaux de compagnie a été interrogée selon de multiples perspectives.

Il peut s'agir, par exemple :

- ✓ De mettre en évidence qu'un partenaire brutal envers sa femme peut s'en prendre aux animaux du foyer (Ascione, 1998 ; Doherty & Hornosty, 2007 ; Enders-Slegers & Garnier, 2012 ; Gullone, 2012).
- ✓ De souligner la spécificité d'une telle violence, qui vise notamment à instaurer un climat de terreur sur la partenaire ou les enfants (Faver & Strand, 2003).
- ✓ De tenter de cerner les animaux de compagnie les plus concernés par les abus (Enders-Slegers & Garnier, 2012).
- ✓ De dresser le constat qu'un animal maltraité peut être un « indicateur » de violence domestique (DeViney, Dickert & Lockwood, 1983) ou, plus largement, que la maltraitance animale peut être un « drapeau rouge », « un comportement sentinelle » au milieu d'un paysage de violence dans lequel certains prennent part ou ont été exposés (Ascione, 2001).
- ✓ D'interroger les femmes accueillies dans des foyers et voir si des faits de maltraitance animale ont compté dans leur décision de quitter le domicile (Ascione, 1998).
- ✓ De chercher à savoir si les femmes battues par leur partenaire ont reporté leur décision de quitter le domicile par crainte de laisser leurs animaux de compagnie à la maison. Ou si elles consultent plus fréquemment que d'autres le vétérinaire (Ascione, 1998 ; Doherty & Hornosty, 2007 ; Faver & Strand, 2003 ; Flynn, 2000 ; Enders-Slegers & Garnier, 2012 ; Gullone, 2012).
- ✓ De constater que les structures d'accueil pour femmes battues prévoient rarement une prise en charge spécifique pour les animaux de compagnie (Ascione & Lockwood, 2001), si bien que femmes, enfants et animaux familiers sont parfois forcés de rester dans des situations d'incertitude et d'abus, alors qu'*a priori*, posséder des animaux ne devrait pas constituer un obstacle à la recherche de sécurité (Enders-Slegers & Garnier, 2012).

Ces questions mettent d'emblée en évidence que le concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale renvoie à des problématiques diverses, et concerne les situations d'adultes

(essentiellement de femmes), d'enfants et d'animaux. En outre, il est manifestement possible d'interroger de concept de *lien* en fonction de deux optiques distinctes au moins : soit en soutenant que la maltraitance animale *conduit* à la violence domestique, soit en montrant que les deux types de violence *coexistent* et sont reliés à quelque chose qui les susciterait tous les deux.

## 2.1. Le *lien* comme développement

Concrètement, au moyen du concept de *lien*, il peut s'agir, d'une part, d'énoncer la probabilité d'une trajectoire ou d'un *développement*, chez l'enfant ou le jeune, d'une cruauté exercée sur des animaux vers une violence qui peut s'étendre aux humains. Des associations américaines (par exemple Peta – People for the Ethical Treatment of Animals) font référence aux parcours de nombreux criminels qui ont maltraité ou torturé des animaux dans leur enfance. Dans ce contexte, la notion de *lien* suggère un *risque accru* de commettre des actes violents vis-à-vis d'humains, chez une personne qui se serait montrée maltraitante ou cruelle envers des animaux quand elle était enfant (Arluke, Levin, Luke & Ascione, 1999 ; Felthous & Kellert, 1987 ; Hellman & Blackman, 1966 ; Henderson, Hensley & Tallichet, 2011). La perspective est, en somme, « criminologique » tout autant que « psychiatrique », et prend en compte l'association de la maltraitance animale et avec une grande variété de comportements antisociaux (Arluke, Levin, Luke & Ascione, 1999 ; Bègue, 2013 ; Beirne, 1995 ; Henderson & al., 2011 ; Tapia, 1971).

En l'occurrence, les *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* ou DSM III R (APA, 1987), IV (APA, 1994) et V (APA, 2013) rangent la cruauté envers les animaux parmi les critères décisifs du diagnostic de « troubles de conduites » – ensemble de conduites répétitives et persistantes dans lesquelles la personne enfreint les droits fondamentaux d'autrui ou les normes et règles sociales correspondant à l'âge de la personne (APA, 1994). Sans compter qu'une proportion substantielle des enfants avec troubles des conduites peuvent évoluer vers des critères de troubles de la personnalité antisociale (McPhedran, 2009).

L'échelle de psychopathie de Hare (*Psychopathy Checklist-Revised*) (PCL-R) (Hare, 2003) comporte quant à elle un item qui concerne l'« insensibilité et le manque d'empathie », l'idée étant de repérer « un individu dont les attitudes et le comportement dénotent un profond manque d'empathie et une insensibilité à l'endroit des sentiments, des droits et du bien-être d'autrui ». Dans le dossier d'un tel individu, peuvent figurer « des mauvais traitements tant émotifs que physiques à l'égard des membres de sa famille jusqu'au meurtre de sang-froid. Cela peut commencer très jeune ; l'enfant maltraitera des animaux ». Cette échelle est parfois mise en relation avec l'échelle de la *Violence Risk Appraisal Guide* (VRAG) et de la *Historical, Clinical-Risk 20 items* (HCR 20) qui cherchent à évaluer les risques de récidive et incluent toutes deux une investigation concernant les antécédents de violence (Pham, Decro et al., 2005).

Brièvement, il est possible de soutenir qu'un biais de ces études de type « criminologique » serait le risque d'adopter une vision fortement *axée sur la trajectoire* des individus et donc celui d'une



perspective déterministe<sup>2</sup> (Le Heuzey, 2008). Toutefois cette perspective présente l'avantage de sensibiliser à des questions touchant au développement des individus. Un autre biais, peut-être plus spécifiquement décisif en regard de l'objet de la présente étude, consiste à noter que la cruauté constatée sur les animaux sert essentiellement ici à interroger les humains qui la commettent. La perspective est par conséquent plutôt *anthropocentrée*. Il est possible qu'une telle perspective ne réserve pas suffisamment de place à la *souffrance des bêtes* en tant que telle, ni aux *enjeux relationnels* inhérents aux échanges entre humains et animaux.

## 2.2. Le lien comme coexistence

Dans une optique différente, on peut se demander si un parent violent à la maison s'en prend aussi aux animaux du foyer (Boat, Loar & Phillips, 2008 ; Flynn, 2012). Ou si les enfants brutalisent des animaux quand ils ont affaire à un ou des parents maltraitants (Yamazaki, 2010). À côté d'une perspective de type « criminologique » et « psychiatrique », il en existe ainsi au moins une autre, qui consisterait à envisager la *coexistence* au sein des foyers (*domus*) de violences exercées sur les humains et les animaux.

L'on s'intéresserait ici aux souffrances telles que celles-ci peuvent être *vécues par les sujets* (femmes<sup>3</sup>, enfants<sup>4</sup>, animaux<sup>5</sup>), ainsi qu'aux « cycles de violence » (Ascione & Arkow, 1999 ; Walker, 1979). Dans ces conditions, la perspective pourrait être qualifiée de « victimologique » et de « clinique », par différence d'avec la première. Car il s'agirait de prendre en compte le possible enracinement de ces violences dans des conditions particulières, notamment des *conditions sociales et individuelles de domination* sur « autrui ». Les façons dont peuvent se vivre, dans la maison (*domus*), plusieurs formes de violence et de domination constitueraient, par conséquent, l'angle par lequel pourrait être abordée la question du *lien*.

Cela étant, les études d'orientation plus « victimologique » et « clinique » recèlent des biais également. Un premier biais pourrait être de proposer une vision des violences qui soit trop dichotomique : comme s'il y avait d'un côté les auteurs, d'un autre les victimes, les êtres actifs ou les autres passifs. Comme si, en outre, les victimes étaient cantonnées dans leur rôle de victime – la clinique peut démontrer ce qu'un tel présupposé peut avoir de préjudiciable dans le *rétablissement (recovery)* –, et les auteurs dans leur rôle de « bourreaux ». Face à ce biais, une vigilance de l'attention paraît nécessaire, comme la nécessité des nuances. La difficulté étant, notamment, d'accorder suffisamment d'importance et de reconnaissance aux *vécus traumatiques* et à leurs expressions, tout en étant attentive aux marges de manœuvres des victimes, à la mobilité des interactions en général et au fait que chaque protagoniste est, pourrait-on dire, toujours un peu « passif », quoiqu'il soit « actif », ou néanmoins « acteur », quoiqu'il soit « patient ».

---

<sup>2</sup> Il faut ainsi se méfier des raccourcis trop vite réalisés, selon lequel un homme violent est un ancien enfant battu, ou qui veut qu'un homme violent soit anciennement un enfant qui a maltraité des animaux.

<sup>3</sup> Ascione, 1998 ; Gullone, 2012.

<sup>4</sup> Rush, 1980.

<sup>5</sup> À propos de l'étude des « vécus » des animaux qui souffrent et des méthodes qui permettent d'y accéder et d'en rendre compte, voir Baratay, 2012.

Ceci conduit à un autre biais des études victimologiques important à identifier. Si la difficulté peut consister à convenablement faire droit aux vécus traumatiques, la question est précisément de savoir comment s’y prendre. Le problème pourrait être de ne donner à voir de la violence que *ce qu’en disent ou rapportent les victimes*, le risque étant de passer à côté des comportements violents eux-mêmes (Welzer-Lang, 2005), ou à côté des êtres qui souffrent sans pouvoir nécessairement le dire (Delphy, 2007), par exemple les enfants (« infans » renvoie d’abord à l’idée d’absence de parole) ou les animaux (Auffret Van Der Kemp & Nouët, 2008 ; Baratay, 2012 : 52 ; Burgat, 2014 ; de Fontenay, 1998 ; Fouquet, 2011 ; Rouget, 2014).

Dans son histoire disciplinaire, la victimologie a eu néanmoins le mérite de lever le voile sur des abus longtemps tus ou cachés (Kempe & Kempe, (1962) 1981 ; Rush, 1980) : les violences physiques, qui laissent des traces *a priori* bien apparentes, ont été dénoncées les premières, les violences sexuelles et psychologiques l’ont été ensuite. Concernant les animaux, faire place à leurs souffrances demeure certes une difficulté épistémologique, mais elle s’avère surmontable dans la mesure où n’importe quel type de discours (témoignages, récits historiques, discours ethnologiques et autres documents zootechniques), qu’ils concernent des hommes ou des animaux finalement, supposent de faire des détours, d’avoir recours à des intermédiaires, de se référer à des sources. La critique historique et la critique des documents supposent dès lors, certes, « de tenir compte des conditions de production des discours » (Baratay, 2012 : 55), de travailler avec des informations partielles et localisées, bref avec des « savoirs situés » (Haraway, 2009 : 338) ; sans qu’il y ait néanmoins là d’obstacles insurmontables et définitifs à la *connaissance des souffrances animales*. Cette connaissance demeure simplement partielle et située, ainsi que *relative à un sujet connaissant*. Karlsson (2012) évoque en ce sens un « anthropocentrisme incarné » (cité par Picard, 2013) qui n’exclut nullement des attitudes qui soient quant à elles « zoocentrées » (Picard, 2013). De Waal, quant à lui, plaide pour un « anthropomorphisme animalocentrique » (de Waal, 1999) visant à connaître les animaux, autant que possible, selon leurs propres perspectives.

Justement, dans l’idée de voir comment peuvent être appréhendées les souffrances animales au sein de certains foyers par les intervenant.e.s de terrain, j’ai imaginé consulter les médecins vétérinaires (VDMA I : 4). L’enquête de terrain a toutefois révélé davantage de difficultés que supposées au départ. Ces difficultés ressortissent essentiellement à un *problème de visibilité de la maltraitance animale* d’un côté, et d’un autre à la *légitimité du vétérinaire* à intervenir dans des contextes domestiques. Le problème de la visibilité de la maltraitance a été pointé par DeViney, Dickert & Lockwood (1983) qui notent un recours moins fréquent aux services vétérinaires parmi les familles où les enfants sont maltraités, et la possibilité d’un écart entre ce qu’un vétérinaire peut repérer de la situation d’un animal domestique et ce qui peut en être dit par le propriétaire. Je reviendrai sur ce point dans la présentation de l’enquête de terrain.

Pour en revenir au corpus des articles rédigés en anglais et consacrés au *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, je préciserais encore ceci : que les études relèvent de la première optique (plus criminologique et psychiatrique) ou de la deuxième optique (plus victimologique et clinique), des problèmes méthodologiques ont été relevés. Pour l’énoncer succinctement, ces problèmes concernent notamment :

- ✓ les données disparates auxquelles il est fait recours ;
- ✓ l’absence de langage ou de mesures communes pour qualifier les faits ;

- ✓ ou encore les façons de se référer aux chiffres et aux « données » sans suffisamment les contextualiser ou sans assez rendre compte de la façon dont les données ont été élaborées, envisagées, produites (Baenninger, 2000 ; Beirne, 1995 ; McPhedran, 2009).

Il me paraît effectivement important de s'apercevoir que *l'histoire médicale* portant sur les mauvais traitements et les phénomènes de victimisation s'entrecroise avec *une histoire sociale*. Plus précisément dit, certains contextes sociaux, plus que d'autres, peuvent rendre possible une perception, voire une attention pour des phénomènes de violence vis-à-vis de personnes plus faibles (Fassin & Richtman, 2007). Des relations complexes unissent ainsi la conscience collective de la violence, les perceptions médicales de celle-ci et les modélisations de prise en charge des effets délétères de celle-ci. Les évaluations, interventions, actions des professionnel.le.s en matière de violence domestique et d'accompagnement des victimes sont donc à replacer dans des contextes sociaux, culturels et historiques qui évoluent.

À titre d'exemple, depuis la fin des années 80 dans la littérature anglo-saxonne, la maltraitance animale n'est ainsi plus seulement rapportée à la psychologie de ses auteurs (considérés soit comme des malades mentaux, soit comme des délinquants), mais a été mise en relation avec la présence d'autres *formes sociales de violence* (Ascione & Lowckwood, 2001 ; Flynn, 2012 ; DeGue & DeLillo, 2009).

Ce déplacement de la perspective me paraît fondamental et j'aurai l'occasion d'y revenir, notamment dans le but de montrer que la perspective d'étude est dès lors moins focalisée sur l'auteur (humain) des actes de cruauté que sur le sort des *animaux eux-mêmes* ; la perspective est donc moins « anthropocentrée ».

### **3. Les conditions sociales de la violence – notamment de la violence commise sur les femmes**

La prise en compte des *contextes sociaux* permet de percevoir la violence autrement que par le simple prisme psychologique (Bourdieu, 1990 ; Delphy, 2007 ; Golse, 2013 ; Welzer-Lang, 2005). L'hypothèse est en effet qu'il ne suffit pas de rapporter ces phénomènes à *ceux qui la pratiquent* ou *ceux qui la subissent* – ce qui reviendrait à considérer la violence sous l'angle d'une violence essentiellement criminelle (Baenninger, 2000 ; Beirne, 1995). Il paraît utile, comme annoncé, de rapporter la violence aux *conditions sociales* dans lesquelles elle se produit (Flynn, 2012 ; Léveillée & Lefebvre, 2011 ; Smith-Harris, 2005).

#### **3.1. Définitions préalables**

Précisons toutefois les notions sur lesquelles s'appuyer ici, à savoir principalement celles de violence, de maltraitance, d'agressivité. La « violence domestique » ne relève pas d'une compréhension du

terme *violence* au sens psychanalytique du terme. Cette dernière équivaut à quelque chose comme une « affirmation de la vie », une forme de violence « originaire » liée à la dynamique du narcissisme primaire. Elle est en somme liée à la survie de soi, comme de l'espèce, mais ne vise aucun objet particulier. Elle est déliée des mouvements d'amour et de haine.

En ce sens, cette violence originaire, liée à l'affirmation de la vie, est proche de ce qu'en éthologie, K. Lorenz (Lorenz, (1966) 1977) qualifiait d'*agressivité*, considérée comme un instinct bénéfique à la survie de l'espèce en assurant diverses fonctions, notamment la répartition de l'espace, la sélection, la défense des petits. L'*agressivité* telle qu'envisagée par l'éthologue est nécessaire à la dynamique individuelle et groupale. Elle assure le maintien des relations entre individus, y compris en y incluant les conflits.

La *haine* ou la violence, telle qu'elle fait l'objet de la présente étude, est quant à elle « objectale », dirigée contre autrui plutôt que purement « narcissique » (Golse, 2013). Elle est de l'ordre de la non-relation, du rapport de domination. Elle implique que les victimes soient niées dans leur subjectivité et amoindries dans leurs capacités. Dans ce contexte, elle comporte une dimension intentionnelle.

Cette définition rejoint celle qui a été proposée par l'OMS en 2002 et qui correspond à :

« la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même ou contre autrui, contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque d'entraîner un traumatisme ou un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations » (cité par Salmona, 2010<sup>6</sup>)

L'OMS définit également la maltraitance infantile (1999) comme :

« toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligences ou traitement négligeant, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » (cité par Salmona, 2010).

Dans la présente étude, il m'importe de mettre en évidence que la violence domestique – qui peut inclure de la maltraitance infantile comme des violences à l'égard des animaux – recèle des « raisons sociales » et relève notamment « des privilèges qu'apportent le pouvoir et le contrôle exercés sur des proches » (Welzer-Lang, 2005 : 69). Ce faisant, l'on s'aperçoit que la violence concerne des modes de relations inégalitaires qui supposent l'exercice d'une domination, une emprise de certains sur d'autres (Bourdieu, 1990 ; Delphy, 2007).

Dans les relations intimes, les femmes sont plus souvent victimes de violence que les hommes. Ce phénomène a été longtemps sous-estimé autant en France qu'en Belgique (Jaspard et al., 2001).

« Les études internationales et les enquêtes françaises récentes de victimisation, ainsi que les statistiques des numéros verts d'appel tels que le 119 (enfance maltraitée), le 39-19 (violences dans le couple), le 08 00 05 95 95 (viols-femmes-information), nous donnent des chiffres impressionnants sur la fréquence des violences et nous informent sur des réalités

---

<sup>6</sup> <http://www.memoiretraumatique.org/memoire-traumatique-et-violences/generalites.html>

dérangeantes les concernant : en France, au moins 10 % des femmes de 20 à 59 ans ont subi des violences conjugales dans l'année qui précède (enquête ENVEFF, 2000), une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint (OND, 2008). Les chiffres internationaux font état d'une femme sur trois qui subirait des violences conjugales dans sa vie, 30 % des jeunes filles de 18 à 21 ans ont subi des violences physiques dans l'année qui précède (enquête sur le 93, 2007), 16 % des femmes (5 % des hommes) ont subi des tentatives de viol ou des rapports forcés dans leur vie, en majorité avant 18 ans (enquête CVS, 2007), un quart des violences sexuelles faites aux femmes ont lieu au travail, près de 20 000 enfants sont signalés chaque année comme étant maltraités, essentiellement par leurs parents, dont 4 800 pour des violences sexuelles (ONED, 2008). » (Salmona, 2010)

À ces constats chiffrés, le Docteur Salmona ajoute que les violences s'exercent essentiellement sur les personnes les plus faibles :

« Les violences sont commises dans l'immense majorité par des proches, essentiellement sur des mineurs, des femmes ou des personnes en *situation de vulnérabilité* (les personnes âgées, malades ou handicapées, les victimes de discrimination, les personnes les plus pauvres, les exclues), toutes celles qui sont en situation d'être désignées de façon arbitraire comme *inférieures* et que personne ne protège. » (Salmona, 2010, je souligne)

« Et ces violences structurent sur un mode profondément inégalitaire la majorité des relations humaines, avec des rapports de force et de domination spécifiques et rigides entre les hommes et les femmes, les adultes et les enfants, les riches et les pauvres, et d'une façon générale entre ceux qui ont une parcelle de pouvoir et ceux qui sont isolés, exclus et mis en situation de soumission. La violence est donc paradoxalement fréquente dans les univers théoriquement les plus protégés où devraient normalement régner amour, soins, protection et sécurité, c'est-à-dire dans les univers tels que la famille, le couple, les milieux institutionnels de l'éducation, de la santé, de la protection des personnes, le travail. » (Salmona, 2010).

En Europe francophone, comme dans de nombreux autres pays, occidentaux ou non, la femme est restée longtemps sous l'autorité de l'homme, et le modèle patriarcal (Adams, 1994) a organisé les comportements et les relations des uns avec les autres. Ce modèle patriarcal est épinglé pour expliquer certaines des raisons sociales de la violence, notamment celles qui relèvent des rapports hommes/femmes :

« On retiendra que le modèle de société patriarcale, en assignant aux hommes et aux femmes des fonctions et des positions sociales inégalitaires, a engendré une violence spécifique à l'encontre des femmes. » (Jaspard, 2005 : 21)

Bourdieu complète cette idée en rappelant que la virilité est *une charge* pour les individus : tout se passerait comme si l'homme, pour être « vraiment homme », était sans cesse tenu de faire ses preuves, « d'être à la hauteur de la possibilité qui lui est offerte d'accroître son honneur en cherchant la gloire et la distinction dans la sphère publique » (Bourdieu, 1998 : 56-57). L'homme serait ainsi pris dans un « engrenage d'idéal de virilité impossible à atteindre qui exige un effort permanent » (Montagut, 2014 : 84). Dans ses travaux sur la prison, Welzer-Lang n'affirme pas autre chose quand il défend l'idée que la virilité n'est pas une réalité naturelle mais qu'elle s'élabore en

fonction de contraintes sociales extérieures. Selon lui, notamment dans nos systèmes pénitentiaires, cette virilité se conquiert « dans la peur permanente d'être considéré et traité comme un non-homme et d'en subir les châtiments » (Welzer-Lang, 1999 : 76). Dans le remarquable travail proposé par Montagut sur la torture, l'auteure montre que le passage à l'acte violent, dans la sphère privée autant d'ailleurs que dans un système torturant, peut se comprendre comme une façon de s'affirmer en tant que sujet viril :

« L'argument habituellement avancé de conformité au groupe comme étant l'une des raisons qui sous-tendent le passage à l'acte violent est aussi à entendre à un autre niveau, plus ancré en chaque sujet masculin, comme la pression pour se conformer à cette exigence de virilité » (Montagut, 2014 : 85).

Dans cet extrait, l'auteure s'attèle à articuler les déterminants sociaux de la violence et les facteurs d'ordre plus individuel, en montrant que le passage à l'acte violent est à comprendre en fonction d'une forme d'« incrustation » de ces déterminants sociaux au cœur même de l'histoire des sujets.

Après avoir insisté sur l'importance de ces « raisons sociales » de la violence, qui imprègnent largement à leur insu les façons d'être des individus *humains*, il me semblerait intéressant d'examiner les facteurs historiques, sociaux et métaphysiques qui déterminent différentes formes de violence commises sur les *animaux* de nos contrées. Ceci constitue une autre façon de montrer que les phénomènes de violence sont diversement appréhendés dans notre histoire, en fonction de contextes sociaux qui ne cessent d'évoluer.

## 4. Les violences commises sur les animaux

### 4.1. Métaphysique

Concernant le sort des animaux, il me semble que deux dimensions de la violence commise à leur égard doivent être ici brièvement examinées. La première dimension est globale, d'ordre métaphysique pourrait-on dire. La seconde relève davantage des interactions sociales entre humains et animaux.

D'un côté donc, la philosophe E. de Fontenay note la responsabilité de la métaphysique, de la théologie et de l'anthropologie dans *l'abaissement systématique* des animaux et dans la maltraitance de ceux-ci. Ces disciplines, en effet, ont contribué selon elle à la constitution d'une tradition persistante (on peut remonter à la philosophie grecque antique et au christianisme) où l'homme se voit caractérisé positivement par l'esprit, le langage, la raison, etc., tandis que l'animal est défini négativement par le *manque* de raison, de conscience, de liberté, de monde, etc. (Burgat, 1997 ; de Fontenay, 1998).

Certainement peut-on joindre à cette thèse philosophique des considérations historiques, qui démontrent l'enrôlement des animaux dans des logiques humaines d'utilisation, de production

intensive et d'élimination, et qui mettent en évidence aussi une rationalisation grandissante des usages, fortifiée par les révolutions agricoles et industrielles des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles (Porcher, 2003).

Il ne faudrait pas négliger non plus le rôle des sciences modernes qui extraient l'homme du monde en en faisant un observateur en position de surplomb et un transformateur de la nature – une nature rabaissée alors au rang d'objet neutre, connaissable et exploitable selon le bon vouloir de l'homme (Baratay, 2012).

En ce sens, les sciences dites modernes participent bien de la construction d'une « ontologie naturaliste » (Descola, 2005) qui caractériserait l'essentiel des rapports à la nature et aux animaux en Occident – un modèle qui suppose une *continuité* entre humains et animaux au niveau de l'extériorité ou physicalité, et une *discontinuité* au niveau des intériorités. De cette ontologie, le « cartésianisme » offrirait une image paradigmatique, en instituant l'humain comme « maître et possesseur de la nature ». Par conséquent, cette ontologie, en plaçant l'homme au sommet de la hiérarchie des êtres, mais surtout en définissant les animaux par le manque, peut être qualifiée d'« anthropocentrique » (Descola, 2005 : 355).

## 4.2. La violence à l'égard des animaux « sujets »

Cela dit, la violence à l'égard des animaux n'est pas seulement sociale, historique, scientifique et métaphysique. Elle prend également place et forme dans des relations sociales concrètes, qui supposent de la communication (Bateson, (1936), 1971). Si ces relations sont techniques et utilitaires, elles n'en sont pas moins produites *par* et *sur* des sujets. Sur ce point, justement, il convient de noter que la violence à l'égard des animaux ne relève pas seulement de la dureté normalisée des usages. Elle relève également de « la violence active, brutale, paroxysmique, qui se rajoute aux travaux comme un fardeau » (Baratay, 2012 : 173). Autrement dit, la violence comme forme sociale ne doit pas faire oublier la violence concrète qui innerve les relations. En outre, Baratay le souligne, cette violence-là, qui s'infiltré dans les relations, prouve que l'animal ne se réduit pas à une machine mais qu'on s'en prend à lui parce qu'il répond et qu'ainsi il s'affirme. En ce sens, l'animal est bien un « acteur », un « sujet »,

« un vivant contre lequel on s'emporte parce qu'il ne fait pas immédiatement comme on veut mais d'abord comme il veut, parce qu'il ne satisfait pas assez les exigences, parce qu'il doit réagir et faire plus, parce qu'il sert de faire-valoir et doit tenir le rôle de bouc émissaire qu'on lui a attribué. » (Baratay, 2012 : 173)

Pour cette raison, il me semble justifié d'inscrire les animaux parmi les « êtres vulnérables » concernés par la violence domestique, évoqués plus haut (point 3.1.). Quoiqu'ils possèdent des possibilités pour réagir, pour s'affirmer, ils demeurent à la fois limités pour *dire* la façon dont ils vivent des situations, tout autant que nous, humains, nous pouvons nous montrer particulièrement *aveugles* aux signes de mal-être et de souffrances que les animaux donnent à voir.

En effet, que les animaux ressentent *les effets* de cette violence ne doit pas être minimisé. Certains scientifiques ou philosophes se sont échinés à affirmer que des animaux pouvaient ressentir une



*douleur* physique mais pas une *souffrance* psychologique, ou encore que les animaux ne disposaient pas de la *conscience* de la souffrance – on se rappellera que les douleurs des nourrissons humains furent elles aussi niées ou minimisées jusque dans les années 1980. Ce hiatus apparemment infranchissable entre douleur et souffrance chez les animaux, cependant, ne tient pas très longtemps.

Tous les animaux, y inclus l'homme, disposent de moyens pour éviter de façon réflexe et inconsciente les *stimuli* négatifs de l'environnement, ceux qui portent atteinte à l'organisme. Il s'agit de la nociception. Le sentiment de douleur a été démontré pour les animaux vertébrés, pour les mammifères, mais aussi pour les oiseaux, les reptiles, les poissons, les mollusques et les crustacés. Des réactions émotionnelles sont ainsi associées à la nociception, et des anatomies et physiologies fort différentes peuvent produire ces sentiments de douleur. La souffrance, longtemps réservée à l'humain, concerne pourtant aussi les oiseaux, les mammifères. Ces derniers, donc, ressentent des émotions liées à la douleur, telles que la peur, l'angoisse. Mais ils sont sensibles aussi à des états indépendants de la douleur, tels que l'ennui, la solitude, la frustration, assimilables à de la souffrance (Baratay, 2012 ; Bovet, 2008 ; Chapoutier, 2008).

Par conséquent, au vu des connaissances scientifiques actuelles, il convient d'éviter de minimiser les douleurs et les souffrances dont des animaux témoignent. Certaines expressions de souffrance sont similaires entre les humains et les chiens, chevaux, bovins : que ce soient dans leurs dimensions physiologiques, psychologiques et comportementales – même s'il existe évidemment des particularités d'espèce (Baratay, 2012).

Une des questions actuelles concerne donc les *modes d'appréciation* des violences commises sur les animaux. L'impact de ces violences ne se réduit certainement pas aux blessures physiques, ni à la reconnaissance de douleurs. Sans doute un travail de sensibilisation à la perception des souffrances des animaux, et des outils qui permettraient de l'apprécier, si pas de l'évaluer, serait-il intéressant à promouvoir. Il sera question de cela à la fin de cette étude exploratoire.

### 4.3. La protection des animaux

À l'idée que notre tradition occidentale, en particulier au sein de l'Europe francophone, est façonnée par un rationalisme, un spiritualisme, un naturalisme et un scientisme, *in fine* préjudiciables aux animaux, on pourrait objecter que ces derniers, pourtant, font l'objet de mesures de protection depuis le 19<sup>e</sup> siècle.

Précisément, il est intéressant d'examiner comment le secteur de la protection des animaux s'est construit et formalisé. Je tâcherai, de façon synthétique, de retracer ici quelques lignes de l'histoire de cette protection des animaux en France. À mon sens, les écueils mentionnés ci-dessus ne sont pas évités, dès lors qu'il s'agit de se rapporter aux animaux et à notre animalité humaine.

Au 19<sup>e</sup> siècle, en effet, la volonté de protéger les animaux se développe d'abord en Angleterre dès 1824 avec la création de la *Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (SPCA), et implique la prise d'un certain nombre de mesures juridiques de protection. En France, la société protectrice des



animaux est fondée à Paris en 1846 par un médecin, le Dr Parisot, à l'imitation des sociétés qui avaient vu le jour en Angleterre, en Hollande et en Bavière. En 1850 en France, une loi est par ailleurs érigée qui condamne d'amende ou de peine de prison les mauvais traitements qui seraient infligés *en public et abusivement* à des animaux domestiques (Agulhon, 1981 ; Baldin, 2014). Or, cette « loi Grammont » mérite qu'on s'y attarde, car elle paraît révélatrice, voire paradigmatique, de la façon dont l'Europe francophone a probablement l'habitude de considérer les violences infligées aux animaux.

Il est à noter d'abord que cette loi ne fait pas l'unanimité et en particulier qu'elle suscite des objections de la part des milieux catholiques qui y voient une attention portée aux animaux qui détournerait de Dieu. Ce point me paraît important car il indique le poids, non seulement d'une tradition « cartésienne » (trop souvent et trop rapidement citée à mon sens) sur la façon de considérer les animaux, mais aussi le poids d'une tradition religieuse. Comme le synthétise l'historien Agulhon :

« Qui met très fortement l'accent sur ce qu'il y a de création divine en l'homme l'éloigne d'autant plus de l'animal ; à l'inverse, l'athée matérialiste (ou le panthéiste) qui ne voit dans l'homme qu'un produit de la Nature et de l'évolution, réduit la distance ; ou du moins marque-t-il, de l'animal à l'homme, des degrés, si nombreux qu'ils soient, au lieu d'une coupure sacrée. » (Agulhon, 1981 : 94)

Ensuite, cette loi paraît révélatrice des positions des élites sociales par rapport au « peuple ». La tendance est clairement à la dénonciation et à la stigmatisation des comportements populaires et paysans, considérés d'office comme violents. Le « peuple » serait ainsi amateur de jeux où l'on tue les animaux (combats de coqs dans le nord de la France, jeux taurins dans le Languedoc, combats de chiens dans la capitale, etc.). Ainsi, avec la loi Grammont, il ne serait pas réellement question d'un positionnement à l'égard des animaux en tant que tels. Pour Agulhon (1981), la question n'est pas tant de protéger les animaux eux-mêmes, que de *protéger les hommes* du spectacle de la violence. Autrement dit, la protection des animaux serait fondamentalement « un problème de relation à l'humanité, et non de relation à la nature » (Agulhon, 1981 : 81). Ce qui signifie que la perspective est clairement anthropocentrée. Le Général de Grammont, comme la SPA et d'autres penseurs, se rejoignent ainsi sur un point :

« Ceux qui abusent de leur supériorité, de leur force, pour torturer (l'animal) (expriment) une lâcheté et une cruauté *menaçante pour la société* » (cité par Agulhon, 1981 : 96. Je souligne).

Enfin, il est utile de rappeler que la loi Grammont est jugée trop peu sévère par les milieux de protection des animaux. Il faut attendre la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle pour que les peines d'amende et de prison soient alourdies ; pour que la question du droit des animaux reçoive un traitement moins « anthropocentré » (la Déclaration universelle des Droits des Animaux verra le jour en 1978 à la Maison de l'Unesco à Paris).

Malgré ces aménagements, cependant, il est permis de soutenir que le monde politique français reste éloigné de conceptions concrètement favorables aux animaux. Représentant d'un monde essentiellement rural, attachés au respect des libertés humaines individuelles, imprégnés d'une culture et d'une morale qui s'appuient sur la hiérarchie des êtres vivants, les hommes politiques de la

3<sup>e</sup> République, souligne l'historien Baldin, ne souhaitent pas majoritairement légiférer en faveur d'une protection des animaux *pour eux-mêmes* (2014).

De façon synthétique donc, on peut soutenir que la protection des animaux en France, de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, demeure essentiellement « anthropocentrée » et se justifie principalement en vertu de préoccupations :

- ✓ morales : le spectacle de la violence auraient des effets délétères sur le « peuple » ;
- ✓ utilitaires ou économiques : les animaux produisent mieux et davantage s'ils sont bien traités ;
- ✓ hygiéniques : un animal maltraité dans son transport peut donner une viande malsaine.

La supériorité morale des hommes est ainsi toujours soulignée et l'amélioration de leurs conditions matérielles d'existence continue de justifier un certain nombre de pratiques, celles que l'on vient d'évoquer, mais aussi la vivisection, fréquemment mise en lien avec l'amélioration de la connaissance de l'homme.

Je l'ai mentionné, l'histoire de la protection des animaux en France et en Angleterre diffère. Sans doute, celle de l'Angleterre est-elle moins anthropocentrée. Cependant, deux nuances me paraissent devoir s'imposer : d'une part, il ne s'agit pas de placer l'Angleterre en dehors du « paradigme naturaliste », conceptualisé notamment par Descola, visant à rassembler des représentations et des pratiques en lien avec les animaux dans un ensemble qui suppose la distinction des « intériorités » (psychisme) et la proximité des « extériorités » (physique). D'autre part, la présence d'une perspective « anthropocentrée », qui réserve peu de possibilités d'être aux animaux, pourrait laisser accroire que les êtres *humains* vulnérables, en particulier les enfants, ont bénéficié, eux, d'une protection plus importante que les animaux. En réalité, la protection de l'enfance ne connaît un véritable tournant qu'après la seconde guerre mondiale. En France, elle se concrétise notamment par la création de l'aide sociale. Par surcroît, si la Déclaration universelle des droits de l'enfant est signée dès 1959, notons qu'elle n'est ratifiée par la France qu'en 1990.

Ceci m'amène ainsi à soutenir l'idée, déjà énoncée plus haut dans cette étude, que la *protection des êtres vulnérables*, peu ou pas capables de « dire » ou d'énoncer *verbalement* leurs souffrances, est récente – ce qui pourrait témoigner du poids d'une tradition rationaliste et/ou spiritualiste.

#### 4.4. Lectures médicales des violences faites aux enfants et aux animaux

Au sujet des enfants, les classifications consacrées aux maltraitances qui leur sont faites remontent au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. En 1953, le pédiatre et radiologue Silverman opère une première *lecture médicale de la maltraitance infantile*, à partir des *signes visibles* (fractures, lésions, etc.) de celle-ci. Silverman donne son nom au « syndrome des enfants battus » (*battered child syndrome* ou *silverman syndrom*) qui sera repris par Kempe dès 1962.

Or, les « mauvais traitements » (*abuse*) commis sur les animaux domestiques sont fréquemment formalisés au départ des classifications faites en matière de « mauvais traitements » commis sur les

enfants. Ainsi, les abus sur animaux ont été classés en 4 catégories (une seule de ces catégories suffisant à l'établissement d'un « diagnostic » de « mauvais traitements »), établies notamment par Leavitt en 1978 (DeViney, Dickert & Lockwood, 1983 : 325). Ces maltraitances consistent à :

- ✓ Causer une peine ou une souffrance, observée ou rapportée, due à une peine qui va au-delà des formes de discipline communément acceptée dans notre société ;
- ✓ Causer la mort d'un animal d'une manière inhumaine ;
- ✓ Abandonner un animal dans un environnement qui n'est pas naturel pour lui ou dans lequel il ne peut pas survivre ;
- ✓ Faire en sorte que les animaux manquent des soins élémentaires, de nourriture appropriée, d'abris, ou subissent un confinement « inhumain ».

Pour mettre au point une typologie des mauvais traitements subis par les animaux, Vermeulen et Ondendaal (1993) ont proposé une classification elle aussi analogue à celle dont on pouvait disposer en pédiatrie. On y distingue, *grosso modo*, les maltraitances physiques (actives et passives) des maltraitances psychologiques (actives et passives) auxquelles a été ajoutée, pour les animaux, l'exploitation commerciale.

Munro (1996) procède de même, en se calquant sur la classification de Meadow (1977) établie pour la maltraitance infantile. Munro distingue ainsi les abus physiques (blessures non-accidentelles ou « BNA »), les abus sexuels, les abus émotionnels et la négligence. Munro introduit le terme de « battered pet syndrome » calqué sur le « battered child syndrome » de Silverman (1953) et Kempe (1962). L'avantage de ces correspondances entre critères de maltraitance infantile et animale est notamment de permettre aux vétérinaires d'user d'un langage commun à celui d'autres professionnels de la santé (Fouquet, 2011).

La cruauté envers l'animal peut être définie comme « un comportement socialement inacceptable qui cause intentionnellement une peine non-nécessaire, de la souffrance, de la détresse, voire la mort d'un animal » (Ascione, 1993 : 228 ; Ascione & Shapiro, 2009). Par parenthèse, il me paraît ici intéressant de noter que la question du « bien-être animal » a longtemps été abordée comme le « pendant » de celle de la cruauté. Quant à cette dernière, elle revient fréquemment à se demander « comment se fait-il que l'homme commette de tels actes immoraux ? ». Ce faisant, c'est l'humain plus que l'animal qui est interrogé (Vidal, 2014). Dans cette optique, Vidal soutient l'idée que le concept de « bien-être animal » dans les années 1980 (Broom, 2011) n'est pas exempt d'anthropocentrisme. Comme l'indique également Porcher (2011), les biologistes et zootechniciens qui ont développé une conception du « bien-être animal » l'ont davantage fondée sur l'adaptation de l'animal au système d'exploitation, que l'inverse, c'est-à-dire l'adaptation du système industriel aux animaux.

À la suite d'Arluke et Luke (1997), je me pose la question de savoir si l'expression de « violence domestique et maltraitance animale » ne suggère pas la persistance d'une inégalité de considération et de traitements des violences faites aux humains et aux animaux, comme si, *in fine*, les animaux n'étaient que « maltraités » là où les humains, eux, sont concernés par quelque chose qui serait « plus grave », à savoir la violence. À nouveau, il me semble que le spectre d'un anthropocentrisme peu légitime est peut-être à débusquer ici.

Pragmatiquement, mais aussi philosophiquement, il paraît pertinent de considérer que femmes, enfants et animaux domestiques se trouvent rassemblés à la « maison » et peuvent ainsi subir un sort commun. La violence domestique peut dans ces conditions être définie comme « l'ensemble des formes de violences qui s'exercent dans la maison, quelles que soient les personnes qui les exercent et celles qui les subissent » (Welzer-Lang, 2005 : 33).

En conséquence, la violence faite aux animaux de compagnie peut s'inscrire dans la violence domestique (Ascione & Lowckwood, 2001 ; Robbins, 2007 ; Ascione & Shapiro, 2009), puisqu'elle se déroule aussi dans la sphère privée de la « demeure » (*domus*) :

- ✓ elle peut en être une partie intégrante : lorsque partenaires humains, enfants et animaux subissent des mauvais traitements (Boat, Loar & Phillips, 2008) ;
- ✓ elle peut constituer, comme énoncé précédemment, un des rouages de relations d'emprise et de domination présentes dans la sphère domestique : lorsque la maltraitance envers les animaux constitue un moyen de pression sur les enfants, sur un(e) partenaire, etc. (Adams, 1994 ; Doherty & Hornosty, 2007 ; Robbins, 2007 ; Veevers, 1985), ou lorsque l'animal est utilisé comme « une arme » envers un(e) partenaire (Enders-Slegers & Garnier, 2012) ;
- ✓ elle peut être une conséquence de la maltraitance infantile : lorsqu'un enfant « passe sa rage » sur l'animal de la famille pour « expulser » la violence qu'il a lui-même subie. Dans ce cas-là, la cruauté envers les animaux peut représenter un déplacement de la violence vers les animaux (Robin & ten Bensel, 1985). Elle peut aussi être une conséquence d'une ou plusieurs expositions à des actes de cruauté ou de maltraitance commis par d'autres sur des animaux (Ascione & Shapiro, 2009 ; Le Heuzey, 2008). Dans ce cas, elle apparaît comme un résultat possible d'une « banalisation » de la cruauté faite à autrui.

C'est dans cette perspective que je me suis adressée à mes interlocuteurs/interlocutrices de terrain, en les questionnant sur la *cohabitation* et la *coexistence* de phénomènes de violence commis sur des animaux et sur des humains.

## 5. Les violences commises sur les enfants

### 5.1. Enfance maltraitée : prises en charge belge et française

Comme explicité plus haut, la lecture médicale des mauvais traitements infligés aux enfants ne remonte pas à loin dans notre histoire occidentale. Pour l'heure, je propose de tenter de rendre compte de la façon dont les secteurs de l'aide à l'enfance (accueil, protection) s'est formalisée depuis une trentaine d'années en France et en Belgique.

En Belgique, fin des années 70-début des années 80, une « recherche-action » menée par 4 Universités belges et supervisée par l'Office National de l'Enfance (ONE) recommande la création d'équipes pluridisciplinaires pour prendre en charge le problème de l'enfance maltraitée. Des

équipes « SOS Enfants » voient le jour à la suite du vote du décret<sup>7</sup> « Monfils » (du nom du Ministre Philippe Monfils) le 29 avril 1985, relatif à la prise en charge de l'enfance maltraitée<sup>8</sup>.

En 1987, l'ONE devient l'Office de la Naissance et de l'Enfance, à la suite du transfert aux différentes communautés des missions de l'ancienne ONE nationale. L'ONE est dorénavant chargée de la protection maternelle et infantile, ainsi que de l'accueil de la petite enfance.

Influencé par les affaires de pédophilies qui vont secouer la Belgique à la fin des années 90, un nouveau décret est voté en mars 1998, remplaçant celui de 85 : ce décret prévoit l'organisation de l'aide aux enfants victimes de maltraitements. Il régit les devoirs des intervenants au niveau du signalement des cas de maltraitance, de la coordination des intervenants, etc.

Il existe actuellement 14 équipes pluridisciplinaires SOS Enfants relevant de l'ONE, réparties sur le territoire de la Communauté française. Elles relèvent d'un décret de 2004 de la Communauté française de Belgique et ont pour mission de prévenir et de traiter les situations où les enfants (jusqu'à 18 ans<sup>9</sup>) sont victimes de négligence ou de maltraitance, que celle-ci soit physique, psychologique ou sexuelle. Elles ont également la tâche de faire progresser les connaissances scientifiques en matière de prévention et de traitement des situations de maltraitance. Afin d'assurer ses missions en multidisciplinarité, les centres SOS Enfants se composent de différents professionnels : assistants sociaux, psychologues, pédopsychiatres, pédiatres, etc. Les centres accueillent les demandes venant d'un enfant, d'une famille ou de professionnels concernant un enfant présumé victime de maltraitance ou d'abus sexuel. La prise en charge de l'enfant et de sa famille s'effectue en trois temps : l'analyse de la demande, l'évaluation diagnostique multidisciplinaire et le projet thérapeutique.

En France, l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale (ODAS) a été fondé le 14 juin 1990 et est en charge notamment de la *protection* de l'enfance. Il mène différentes politiques de soutien à l'enfance et à la famille<sup>10</sup>. En 2004, son action a été complétée par celle de l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en danger) visant la création pour chaque département d'un observatoire de protection de l'enfance (article 16 de la loi du 5 mars 2007).

La loi du 5 mars 2007 qui réforme la protection de l'enfance fait de la *prévention* un axe majeur de la protection : il faut éviter que les risques de danger ne surviennent, ou à limiter leurs effets<sup>11</sup>. Ceci s'inscrit clairement dans une optique de prévention primaire et secondaire.

Trois volets d'action sont envisagés : une prévention périnatale, une prévention des difficultés éducatives parentales, une prévention en direction des enfants et des adolescents. En Belgique, ces différentes actions sont accomplies par les services de l'ONE et par les services du secteur de l'aide à la jeunesse.

---

<sup>7</sup> En Belgique, un décret a force de loi, mais il dépend des différentes régions et communautés belges.

<sup>8</sup> <http://www.jeanyveshayez.net/pnf/pnf04.htm>

<sup>9</sup> Conformément à la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, du 20 novembre 1989, « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

<sup>10</sup> <http://odas.net/Politiques-de-soutien-a-l-enfance>

<sup>11</sup> [http://www.oned.gouv.fr/system/files/base\\_documentaire/guide\\_prevention\\_pe.pdf](http://www.oned.gouv.fr/system/files/base_documentaire/guide_prevention_pe.pdf)

- ✓ En France donc, la *prévention périnatale* implique une série d'actions médico-sociales préventives (article de loi 2112-2)<sup>12</sup>. La volonté politique d'élaborer une prévention péri- et ante-natale est présente, qui propose notamment un soutien à la parentalité et un accompagnement médico-psychologique de la grossesse jusqu'à l'âge d'un an (ce qui existe également en Belgique) :
  - « Il s'agit de favoriser la qualité des liens d'attachement parent-enfant, soutenir les parents isolés ou en difficulté, repérer les dépressions du post-partum, améliorer la capacité des professionnels à repérer les troubles de l'attachement, réduire les séparations parent-enfant évitables, améliorer la capacité des professionnels à reconnaître, valoriser et soutenir les compétences parentales, favoriser la continuité de la prise en charge (anténatale, natale et postnatale). »<sup>13</sup>
  
- ✓ La *prévention en direction des parents* qui ont des difficultés dans l'éducation de leur enfant relève de l'article de loi 112-3. Cet article indique que le but premier de la protection de l'enfance c'est de « prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ». Elle a aussi pour but de « prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge »<sup>14</sup>.
  
- ✓ Sont également prévues des actions de prévention médicale et médico-sociale *en direction des enfants et des adolescents*. Elles sont assurées par le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les enfants de moins de 6 ans. L'article de loi L 2112-2 du code de santé publique prévoit des consultations et des actions de prévention médico-sociale, ainsi qu'un bilan de santé. Il s'agit aussi de « dépister des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage. Il oriente, le cas échéant, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées. »<sup>15</sup> D'autres actions doivent par ailleurs être assurées dans le cadre de la scolarité pour les enfants de plus de 6 ans et pour les adolescents. Ces dernières actions existent également en Belgique et sont du ressort des centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans les écoles.

Il est à noter que la loi du 5 mars 2007 prévoit l'intervention d'une « pluralité d'acteurs » : la prévention comporte « une dimension multiple » qui implique de considérer les aspects médicaux, sociaux, éducatifs, etc. Cela suppose un travail de « synergie » et d'articulation des compétences des professionnels ; autrement dit, un travail accompli dans l'*interdisciplinarité*. Ceci peut être d'autant plus ardu à accomplir que plusieurs services peuvent être impliqués dans la prévention des risques de danger auxquels peut être exposé un enfant : état, communes, associations, acteurs publics et privés, etc.

---

<sup>12</sup> En Belgique, peu de choses semblent exister en matière de prévention *anténatale*, ce qui semble amèrement regretté par des acteurs de terrain : « évidemment, c'est de la prévention à long terme et ça n'intéresse pas le politique qui préfère les actions spectaculaires », souligne un responsable belge.

<sup>13</sup> [http://www.oned.gouv.fr/system/files/base\\_documentaire/guide\\_prevention\\_pe.pdf](http://www.oned.gouv.fr/system/files/base_documentaire/guide_prevention_pe.pdf)

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Ibid.

En Belgique, à côté du secteur de l'accueil de l'enfance et de l'aide à l'enfance maltraitée, se déploie celui de l'*Aide à la Jeunesse* qui dépend quant à lui du décret de mars 1991. Ce décret prévoit que ce soit dorénavant les trois communautés de Belgique qui s'occupent de l'Aide et de la Protection de la jeunesse. Au-delà de cette démarche communautaire, la volonté est de faire face à certaines difficultés, par exemple :

- ✓ une tendance du Judiciaire à s'immiscer dans la vie du jeune en danger et de sa famille au détriment de l'action sociale ;
- ✓ le recours abusif ou tardif au placement ;
- ✓ une prévention négligée.

Le décret de 1991 s'applique ainsi aux jeunes en difficultés, ainsi qu'aux jeunes ou adultes éprouvant de graves difficultés à exécuter leurs obligations parentales. Il s'adresse aussi aux enfants dont la santé et la sécurité sont en danger, ou dont l'éducation est compromise par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers. Il s'applique enfin aux personnes concernées par le secteur de l'aide ou de la protection de la jeunesse.

Priorité est donnée dans le décret :

- ✓ à la prévention ;
- ✓ au droit à l'aide spécialisée et aux respects des droits fondamentaux des jeunes et des familles ;
- ✓ à l'aide dans le milieu de vie ;
- ✓ et à la déjudiciarisation<sup>16</sup>.

C'est encore du secteur de l'Aide à la Jeunesse, telle que définie dans le décret de 1991, dont dépend en Belgique « l'accueil » d'enfants qui doivent être hébergés « ailleurs que chez leurs parents », « en raison de difficultés que connaissent le jeune et/ou ses parents sur le plan social, psychologique et matériel ». Lorsqu'un jeune ou ses parents vivent une situation problématique grave, le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse peut effectivement proposer une mesure temporaire de placement de l'enfant, soit en institution, soit en famille d'accueil.

En Belgique, l'accueil est distinct de l'adoption et dépend, à l'inverse de la France, de la bonne volonté de familles d'accueil. En fédération Wallonie-Bruxelles, on compte que près de 7500 enfants sont hébergés ailleurs que chez leurs parents biologiques, en raison de difficultés soit du jeune, soit de ses parents, sur le plan social, psychologique, matériel.

En France, pour protéger un mineur, une mesure d'accueil peut également être prise, conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Pour l'essentiel, il s'agit d'assouplir et d'adapter les conditions de l'accueil, à renforcer les droits/devoirs des parents, à tenir compte des besoins/intérêts/droits des enfants. L'idée est aussi de mieux coordonner des secteurs institutionnels distincts : services départementaux, services d'habiletés, services judiciaires.<sup>17</sup>

Selon le rapport Naves & Cathala, le placement avait en effet mauvaise presse, paraissait abusif, comme s'il se justifiait principalement en raison de problèmes économiques des parents. Il a donc

---

<sup>16</sup> <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=353>

<sup>17</sup> Ibid.

fallu que l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale (ODAS) fasse le constat que la précarité n'est pas nécessairement un facteur explicite de danger pour les enfants.

Cette présentation des secteurs belges et français d'accueil de l'enfance, d'aide et de protection de l'enfance et la jeunesse a pour but de permettre une certaine contextualisation des propos que j'ai été amenée à récolter lors de mon enquête de terrain. Cette description s'inscrit dans l'idée de mettre en lumière les volontés politiques, belges et françaises :

- ✓ de favoriser les politiques *préventives* ;
- ✓ d'aller *au plus près des besoins* des publics-cibles (notamment par une approche basée sur la pluridisciplinarité) ;
- ✓ et d'*éviter* autant que possible *la judiciarisation* des difficultés.

Munis de ces éléments, je crois qu'il est possible de rendre compte de l'enquête de terrain.



## 2<sup>e</sup> partie

### 6. Présentation de l'enquête de terrain

L'hypothèse a été énoncée précédemment, l'*implantation* de mesures de prévention et/ou de prise en charge du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, selon un modèle anglo-saxon, revêt un aspect quelque peu prématuré. Jusqu'à présent, cette idée a été énoncée sur la base d'une littérature scientifique, comprenant certaines études philosophiques, historiques, psychologiques, sociologiques, criminologiques, victimologiques et anthropologiques. Reste à voir, maintenant, comment cette hypothèse s'articule avec les propos rapportés par des intervenant.e.s de terrain.

Pour une plus grande facilité de lecture, je mets entre guillemets les propos des acteurs de terrain et *en italique* les concepts de la littérature scientifique, en lien avec le sujet étudié.

À noter que les propos entre guillemets ne sont pas attribués à une personne en particulier, et cela pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'il peut y avoir plusieurs intervenant.e.s qui ont usé de la même expression. Ensuite, parce qu'il m'a semblé plus utile de rapporter le propos à une *posture professionnelle* ou à une *position à partir de laquelle* le propos était tenu. Ce point sera développé plus largement dans le paragraphe qui suit.

#### 6.1. Récolte des données empiriques

Une enquête de terrain a été menée en Belgique et dans une moindre mesure en France. Elle a débuté en septembre 2014 et s'est terminée en août 2015.

J'ai tout d'abord procédé à un travail de prospection : auprès d'intervenants des secteurs psycho-sociaux et animaliers, auprès de l'Administrateur de l'association « Ethologia Plus », ainsi que de collègues de travail, tant de la formation en victimologie et psychotraumatologie à laquelle je participe à Bruxelles, que de l'Université et du Centre neuropsychiatrique où je travaille. Une série de discussions informelles ont ainsi eu lieu autour du thème de la violence domestique *et* de la maltraitance animale.

Des contacts ont ensuite été pris, tant avec des expert.e.s qu'avec des intervenant.e.s des secteurs psycho-sociaux et animaliers. Des entretiens ont pu être conduits, après une prise d'un ou plusieurs rendez-vous. Ceux-ci ont en moyenne duré deux heures et ont été entièrement retranscrits.

Le choix a été fait de procéder à des *entretiens*, plutôt qu'à une étude de type ethnographique. En effet, le temps d'immersion que suppose une enquête ethnographique eut été trop important et ne m'aurait pas permis de recueillir des témoignages de personnes relevant de secteurs différents, diversement concernés par la violence interhumaine *et/ou* interspécifique.

J'ai également opté pour des entretiens *ouverts, de type exploratoire* (Cardon & Desanti, 2007 : 61), et laissé la place à la discussion et à l'échange. De ces entretiens et discussions, tout a été transcrit,

de manière à préserver les menus *détails* (Piette, 1996) des propos récoltés, et à pouvoir ensuite les retravailler. En procédant à des entretiens, l'idée a été de partir des *représentations sociales* (Jodelet, 1984) et des pratiques des acteurs de terrain, pour procéder ensuite, avec eux, à un travail d'explicitation et d'interrogation critique de ces représentations. Par représentation sociale, j'entends ici, de façon générale, une forme de connaissance et de savoir de « sens commun », dont les contenus sont marqués par des processus cognitifs socialement marqués, mais qui s'inscrivent par ailleurs dans une pratique professionnelle, si bien que ces contenus sont également influencés par celle-ci.

Pour illustrer l'intérêt de partir des représentations sociales et de leur explicitation par les acteurs eux-mêmes, je cite volontiers ici la réflexion d'un.e intervenant.e dans le domaine de l'aide à la jeunesse : la personne a commencé par soutenir que la question du « lien » entre violence domestique et maltraitance animale ne lui disait pas grand-chose. Or, au cours de l'entretien, cet.te intervenant.e en viendra à se remémorer et à interroger une situation où il est finalement question de garde d'enfants, de ventes de chiots et de NAC. Si bien qu'à rebours, l'enquêté.e prend conscience que les animaux ont clairement participé à sa réflexion, à son questionnement et à l'élaboration de son diagnostic de professionnel.le.

Ce qui est vrai pour l'intervenant.e précité.e l'est aussi pour plusieurs autres : le thème du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, peu connu en France et Belgique, et peu documenté en langue française, laisse d'abord les enquêté.e.s perplexes. C'est seulement en cours de dialogue qu'une *problématisation* de ce lien émerge.

Je souhaiterais insister sur le fait que ce travail de problématisation n'est pas resté sans impact sur la recherche en tant que telle, puisque j'ai moi-même été amenée, ainsi, à modifier progressivement mon hypothèse de départ : *grosso modo*, je suis passée d'une préoccupation touchant à la *coexistence de violences* faites aux animaux et aux humains, à une question touchant aux façons dont se construit, dans nos systèmes de représentations occidentaux qui demeurent assez « spiritualistes » ou « rationalistes », *une empathie* en direction des animaux et des humains.

L'hypothèse que je sou mets est que nous avons, en Europe francophone, une façon particulière de nous rapporter aux animaux, comme de nous rapporter à notre propre animalité humaine. Ces modes de relations, en partie distincts de ceux des Anglo-Saxons pour des raisons institutionnelles et thématiques (j'y reviendrai au point 10), me semblent en partie expliquer pourquoi le thème du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale paraît peu évident pour la plupart des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête.

L'entretien ouvert, de type exploratoire, guidé par certains thèmes directeurs, m'est donc apparu comme un moyen d'accéder au *travail de construction des conceptions* et des points de vue des personnes rencontrées : les mots utilisés pour raconter une expérience, une situation ou une épreuve, font surgir un problème ; le fait d'aborder celui-ci dans l'échange vient ensuite modifier la formulation même de l'expérience. Ceci revient à soutenir que les catégories utilisées par les acteurs interrogés, les significations qu'ils convoquent, ne sauraient se confondre avec une quelconque « réalité objective », car le sens des situations et des expériences ne préexiste pas ; il s'élabore plutôt en cours de remémoration et de discussion.

De mon côté, c'est à la façon dont les acteurs construisent le sens de leurs actions, construisent le paysage humain, animal, institutionnel, social et politique dans lequel ces actions s'inscrivent, que je me suis intéressée. Ce faisant, je souscris à l'idée qu'*in fine* « les expériences des personnes et les nôtres (d'enquêteur) se rencontrent, dialoguent, pour en faire surgir une nouvelle, qui les reformule toutes les deux » (Hennion & Vidal-Naquet, 2012 : 16). En clair, il me semble qu'une *problématisation de l'expérience de la violence* a pu surgir à partir des échanges avec les personnes enquêtées, modifiant la direction que j'entendais initialement imprimer à cette étude.

Il convient de noter encore que plusieurs des personnes consultées ont eu un parcours de vie et/ou professionnel assez riche. Par exemple, une expérience comme éducateur de rue, puis comme psychothérapeute, ou un métier d'avocat en droit de la famille, combiné avec des responsabilités au sein de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Au cours des entretiens, les acteurs se sont référés à l'une ou à l'autre expérience qu'ils avaient eue, et ont inscrit leurs actions dans l'une ou l'autre de ces expériences professionnelles. Par conséquent, j'ai fait le choix, dans la présentation qui suit, de rattacher les propos tenus à une *position professionnelle à partir de laquelle* les individus s'exprimaient. Dans cette mesure, les discours me semblent pouvoir être rattachés à des positions professionnelles, elles-mêmes relatives à des types de *structures d'aide ou d'accompagnement* – des structures belges ou françaises qui ont l'objet d'une brève description au point 5.1.

L'importance de ces postures professionnelles, articulées à différents types d'institutions, constitue l'une des raisons qui m'a fait opter pour une *anonymisation des propos* dans la rédaction de cette étude. Il m'a paru plus utile en effet de mentionner les positionnements des auteur.e.s et le type d'organisations belges et françaises à partir desquelles les propos se déployaient. Cette posture épistémologique m'a également semblé cohérente avec l'idée soutenue jusqu'ici : à savoir qu'une étude des violences interhumaines et interspécifiques gagne à être ancrée dans des contextes (interpersonnels, sociaux, historiques, médicaux, etc.) et pas seulement rapportée à la psychologie de leurs auteurs.

## 6.2. Les limites de la méthode utilisée

L'ensemble des personnes interrogées ne forment pas un « échantillon représentatif » du milieu associatif belge et français. Je n'ai bien entendu pas visé l'exhaustivité. Je n'ai pas pu me familiariser avec tous les secteurs concernés par la prévention ou à la prise en charge de la violence interhumaine ou interspécifique. Je n'ai pas non plus procédé à une enquête de type ethnographique, qui m'aurait pourtant permis de disposer plus que d'un aperçu des façons concrètes d'opérer de la part des intervenant.e.s de terrain. Par exemple, une enquête ethnographique m'aurait vraisemblablement permis de voir si le sort des animaux est oui ou non pris en compte dans l'évaluation d'une situation sociale ; dans l'affirmative, comment il peut l'être. Elle aurait sans doute également permis de repérer d'éventuels écarts entre les discours et les pratiques ou de voir sur le terrain comment des intervenant.e.s agissent et s'ils agissent en conformité avec leurs représentations et leurs discours. Cela dit, je crois qu'il faudrait, pour ce faire, un objectif d'étude plus circonscrit, qui concerne, par exemple, les pratiques, ou des intervenant.e.s du domaine psychosociale, ou des intervenant.e.s animaliers – en raison de l'absence actuelle de coordination

des services ; en raison, surtout, du fait que la problématique du *lien* entre violence interhumaine et interspécifique n'est pas réellement connue en Europe francophone.

Pour des raisons concrètes de faisabilité également, je n'ai donc pas pu procéder à de telles immersions dans les milieux de la protection de l'enfance, du soin des animaux, de l'aide aux victimes, etc. Par conséquent, j'ai opté pour une considération des *propos* tenus par les différent.e.s intervenant.e.s, misant sur *la réflexivité des interlocuteurs/interlocutrices*. Mon option a ainsi été de prendre au sérieux ce que les personnes impliquées *disent*, et *disent faire*. Quoiqu'indéniablement limitée, cette façon de procéder m'a permis de découvrir plusieurs secteurs concernés par la violence domestique et/ou la maltraitance animale.

### 6.3. Professionnel.le.s rencontré.e.s

Les professionnel.le.s rencontré.e.s dans le cadre de la présente étude sont cités ci-dessous, par ordre alphabétique.

- Christel Amant, Éducatrice en milieu scolaire (service d'aide de première ligne), éducatrice auprès de personnes handicapées, d'enfants placés par le juge de la jeunesse, et de personnes en situation de grande précarité (Service d'aide à la jeunesse) ; formatrice en matière de prévention et de prise en charge des abus sexuels commis à l'encontre des enfants ; intervenante dans la formation en victimologie et psychotraumatologie ; Belgique
- Michaël Clavie, Directeur pédagogique de l'Accueil familial (Mons) ; secteur de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles ; psychologue en institution ; Belgique
- Nelly Creten, Inspectrice retraitée à la police judiciaire ; service d'accueil des victimes ; Belgique
- Sébastien Dumont, Éducateur spécialisé et psychothérapeute systémicien au sein d'un service d'aide et d'intervention éducative (SAIE – service d'aide de proximité aux jeunes et leur famille dans leur milieu de vie), mandaté par un service d'aide ou de protection de la jeunesse (SPJ ou SAJ) (Service d'aide à la jeunesse) ; ancien coordinateur des travailleurs de rue ; Belgique
- Sandrine Dupont, Présidente d'une association française d'accompagnement des violences conjugales et intrafamiliales ; collaboratrice d'un CCAS (centre communal d'action sociale) ; associée au Collectif Féminin Contre le Viol (CFCV), sophrologue et sophrothérapeute, victimologue, formation en cours en hypnothérapie ; France
- Bénédicte Flament, Médecin vétérinaire ; responsable de la communication scientifique chez Royal Canin ; consultante chez PetChannel ; Belgique
- Jean-Claude Nouët, Président de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences ; Médecin ; Professeur à la Faculté de médecine de la Pitié Salpêtrière ; France
- Bernard Parmentier, Président depuis 1985 de la Fédération de SOS enfants et de SOS Enfants-Luxembourg depuis 1983 (service d'accompagnement de l'Office de la Naissance et de l'Enfance) ; Avocat en droit de la famille ; Belgique
- Nathalie Simon, Médecin vétérinaire, Vétérinaire comportementaliste ; Docteure en Sciences de l'éducation ; France

- Véronique Servais, Professeure à l'Université de Liège ; Belgique
- Françoise Sion, Administratrice déléguée de l'association « Ethologia Plus » ; Belgique
- Michel Vidal, Ingénieur agronome, Docteur en sciences de l'éducation, formateur d'enseignants pour le Ministère de l'agriculture ; France
- Des enseignants au sein de la formation en victimologie et psychotraumatologie ; Belgique et France
- Des anciennes victimes d'abus dans l'enfance et de violence conjugale ; Belgique et France

Des entretiens ont été menés avec des personnes des secteurs :

- Associatif (Belgique et France)
- Éducatif (Belgique)
- Du handicap (Belgique)
- Juridique (Belgique et France)
- Policier (Belgique)
- Protection animale (France)
- Psychologique (Belgique)
- Psychothérapeutique (Belgique et France)
- Scolaire (Belgique et France)
- Social (Belgique et France)
- Vétérinaire (Belgique et France)
- Victimologique (Belgique et France)
- Universitaire (Belgique et France)

## 6.4. Les associations vues par les intervenant.e.s de terrain

Selon les intervenant.e.s de terrain que j'ai pu rencontrer, un certain nombre de *points de commun* et de différences peuvent être pointés dans les façons belges et françaises d'aborder les phénomènes de violence domestique et de maltraitance infantile. Je me propose d'en citer quelques-uns, sans viser l'exhaustivité.

### 6.4.1. L'importance du travail préventif

Dans les deux pays, l'accent semble prioritairement mis sur le *travail de prévention* de la maltraitance, et cela, quoique certain.e.s intervenant.e.s aient la nette impression que la Belgique soit plus axée vers la prévention, et la France davantage sur le signalement. Dans tous les cas, les intervenant.e.s insistent sur la nécessité d'éviter autant que possible la judiciarisation des problèmes. Dans le concret, une personne souligne qu'en France, la frontière entre prévention et signalement est parfois ténue : un signalement peut trop vite être posé par quelqu'un qui juge une situation de façon hâtive. Or, « une fois que la machine est enclenchée, c'est difficile de revenir en arrière. »

Une autre personne de terrain précise que les « services d'aide spécialisés » en Belgique viennent, quand c'est nécessaire, compléter les aides « de premières lignes ». L'aide de première ligne dépend d'actions de prévention et d'aide aux enfants et aux parents (ONE, CPAS (l'équivalent des CCAS en France), centre psycho-médico-sociaux (PMS) en milieu scolaire (PMI en France), etc.). La volonté politique est, m'explique-t-on, de limiter autant que possible l'intervention de ces services plus spécialisés, pour renvoyer l'action *le plus vite possible* vers les acteurs « de première ligne »<sup>18</sup>. Dans la pratique, cependant, il semble que cela ne se passe pas toujours ainsi : une fois qu'une intervention des services spécialisés a eu lieu, on ne cherche plus à faire de la prévention avec des « enfants qui ont connu des situations difficiles ».

« Comme si, du coup, ils ne devaient plus être en apprentissage de prévention : voilà, on t'a tapé dessus, c'est comme si tu n'avais pas besoin d'aide par rapport aux choses qui pourraient t'arriver dans la vie ».

Par ces propos, l'intervenant.e insiste sur l'importance de la *prévention tertiaire* (VDMA I, 2014 : 5) qui s'occupe entre autres des conséquences à long terme de souffrances identifiées.

Un acteur belge m'explique intervenir *sur demande* du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse ou du Directeur du Service de protection judiciaire, ou encore du Juge de la Jeunesse. Cependant, il arrive que des personnes s'adressent *directement* au Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) pour recevoir précisément « de l'aide » – comme le nom du service l'indique.

« Sauf qu'il arrive que les services sociaux mettent en lumière des dysfonctionnements tels que le tribunal est amené à prendre une décision et il y a donc un sentiment de trahison. En plus, ça veut dire que le dossier est judiciairisé. Et plus personne ne veut revenir en arrière : les personnes se sentent trahies et le service a *dénoncé* plutôt qu'*énoncé*. »

Une autre difficulté de ce type d'aide relève de l'intervention du Service de Protection Judiciaire (SPJ).

Ce service établit « pour la famille, un certain nombre d'objectifs à atteindre. Ce qui veut dire qu'on ne part pas de la réalité de la famille en tant que telle... en plus, on arrive généralement à la réalisation de 10 % des objectifs demandés... mais, une fois que c'est fait, on peut retourner au SPJ et négocier une révision des objectifs à atteindre. »

Autrement dit, ce qui semble devoir être amélioré au sein d'un système familial paraît davantage dicté par une autorité judiciaire, que pragmatiquement perçu par les acteurs de terrain. De tels objectifs, définis par un Juge ou par un Conseiller, s'avèrent en outre difficiles à atteindre, même si une fois le travail entamé, il demeure possible de revenir négocier avec l'autorité.

---

<sup>18</sup> L'idée d'« orienter en priorité les demandeurs d'aide vers les services dits de "première ligne", l'article 36 § 2 1°, rencontre un des principes essentiels du décret, à savoir *la complémentarité et le caractère supplétif de l'aide spécialisée* par rapport à l'aide générale. Ce n'est qu'à titre exceptionnel et de façon provisoire, s'il constate qu'aucun autre service ou particulier ne peut apporter l'aide requise, que le conseiller est autorisé en vertu de l'article 36 § 6, à prendre lui-même la situation en charge. Son rôle est avant tout un rôle de médiateur, dont l'objectif doit être d'inciter le jeune et sa famille à se prendre eux-mêmes en charge en s'adressant aux diverses instances sociales propres à les aider au plan local. » (ibid.)

Dans les deux pays donc, selon les protagonistes interrogé.e.s, l'accent semble prioritairement mis sur le *travail de prévention* de la maltraitance. Ces protagonistes énoncent en outre que :

- ✓ De façon globale, la prévention et la prise en charge de la maltraitance infantile paraît s'être professionnalisées ces trente dernières années, tant en France qu'en Belgique.
- ✓ Cette professionnalisation a notamment impliqué une « dé-naturalisation » des catégories utilisées : des intervenant.e.s insistent auprès de moi sur le fait, par exemple, qu'« on ne naît pas parent », qu'on ne l'est donc *pas naturellement* ; d'autres sur le fait qu'à une époque pas si lointaine, certaines tâches semblaient « naturellement » revenir aux femmes plutôt qu'aux hommes : « comme vous êtes maman, comme vous êtes femme, on va vous laisser travailler avec les enfants ». On considère dès lors comme un progrès le fait de se rendre mieux compte aujourd'hui de la nécessité de « contextualiser les choses ».
- ✓ Tant en France qu'en Belgique, les intervenant.e.s rencontré.e.s soulignent l'importance cruciale de la maltraitance psychologique – qui peut toucher femmes et enfants – parce qu'elle paraît toujours présente, même quand ce sont les coups qui passent au premier plan.

Un.e intervenant.e interrogé.e m'a fait connaître le Rapport de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'Aide à la Jeunesse qui, pour l'année 2013, compte plus de 40 000 jeunes en difficultés ou en danger. 60 % de ces enfants sont, précise-t-il, des enfants victimes de négligence<sup>19</sup>.

Pour l'année 2013, en effet, 63% des cas de maltraitance concernent des enfants victimes de *négligence*, 28% des cas de suspicions de *maltraitance physique* (ou de maltraitance physique avérée), 16% de suspicions de *maltraitance psychologique* (ou de maltraitance psychologique avérée), 12% de suspicions de *maltraitance sexuelle* (ou de maltraitance sexuelle avérée) – le présent total de 100% ne représentant que la moitié des enfants pris en charge : car, pour l'autre moitié des enfants, les motifs de l'intervention ne sont pas connus.

Sur la base de ces chiffres, les rédacteurs du rapport soutiennent que les données sont stables, qu'il n'y a pas lieu d'évoquer un accroissement des phénomènes de maltraitance infantile.

Il me paraît important de souligner ici (et j'y reviendrai au point 10) que, selon plusieurs intervenant.e.s rencontré.e.s, ces différences entre divers types de maltraitements se révèlent finalement assez arbitraires. Plusieurs me répètent que la *maltraitance psychologique* est de toutes façons à chaque fois en jeu – une forme de maltraitance pernicieuse et ravageuse. D'autres insisteront sur le fait que la négligence s'accompagne souvent d'autres formes de maltraitements, si bien qu'il n'y en a rarement qu'une seule à pointer.

Aux dires du responsable des associations SOS Enfants mais également d'autres protagonistes, le modèle « pluridisciplinaire », de la prévention et de l'aide aux victimes de maltraitance, donne des résultats intéressants sur le terrain. Une autre personne interrogée souligne néanmoins qu'un surcroît de formation de certains acteurs est souhaitable (acteurs psychosociaux et enseignant.e.s). Des personnes travaillant en France ont tenu le même genre de propos au sujet de l'importance d'une formation approfondie.

---

<sup>19</sup> [http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=17bf07de4e8cda38d7a062ff3d080a5a6051df52&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss\\_super\\_editor/DGAJ/Documents/QUELQUES\\_DONNEES\\_RELATIVES\\_A\\_LA PRISE\\_EN\\_CHARGE\\_DES\\_JEUNES\\_VICTIMES\\_DE\\_MALTRAITANCE\\_2013.pdf](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=17bf07de4e8cda38d7a062ff3d080a5a6051df52&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Documents/QUELQUES_DONNEES_RELATIVES_A_LA PRISE_EN_CHARGE_DES_JEUNES_VICTIMES_DE_MALTRAITANCE_2013.pdf)



À noter encore que cette pluridisciplinarité des équipes signerait la différence du modèle francophone de prise en charge de l'enfance maltraitée ou gravement négligée, par rapport à un modèle néerlandophone, « plus proche de celui des Pays-Bas », basé sur « le médecin-confident ». Ce point me paraît décisif pour comprendre les conditions d'implantation des travaux de Marie-José Enders aux Pays-Bas.

#### 6.4.2. Quelques difficultés inhérentes au travail sur le terrain

En France et en Belgique, des difficultés concrètes comparables sont pointées :

- ✓ Les acteurs de terrain ont noté *le poids parfois prégnant de préjugés ou d'a priori*, néfastes au travail de compréhension d'une situation. Intervenant.e.s et responsables avancent que des acteurs sociaux, « même spécialisés », ou des enseignant.e.s se montrent quelquefois « trop normatifs », « trop jugeant », trop peu ouverts « à la diversité des modèles familiaux » et « à la diversité des modèles culturels ».
- ✓ Le manque de formation approfondie de certain.e.s intervenant.e.s.
- ✓ Le *problème d'une tendance à la judiciarisation* est également souligné. Quand cette tendance est amorcée, il est apparemment fort difficile de revenir en arrière.
- ✓ Concernant la violence conjugale, les acteurs de terrain relèvent un *problème courant de coordination des interventions ou des services* – l'envers négatif, en somme, d'une pluridisciplinarité dont l'utilité n'est pourtant pas contestée.
- ✓ Le *poids persistant d'une inégalité entre hommes et femmes* au bénéfice des premiers se fait également clairement sentir. Des acteurs belges et français notent une « logique de domination » manifeste, de même qu'une difficulté pour certaines femmes victimes à se faire entendre et à être crues.

## 7. Analyse des données récoltées

### 7.1. Des situations d'animaux

Pour la présentation des résultats qui suit, je prends le parti de partir de *situations d'animaux*, quoique les intervenant.e.s du domaine psychosocial commencent par évoquer leur travail quotidien, leurs routines, leurs façons de faire dans des situations potentiellement critiques pour des femmes et/ou des enfants. Ce parti pris me paraît intéressant dans la mesure où les situations des animaux constituent *a priori* un champ périphérique à leurs actions, moins visible que celui qui est visé par les acteurs. Pour la présente étude, cette façon de présenter les résultats constitue peut-être une façon d'être attentive à l'« implicite » dans les modes d'action des intervenant.e.s. Il convient néanmoins de noter que l'approche se fera en zig-zag, mon but étant de *lier*, autant que faire se peut, c'est-à-dire pour autant que cela se justifie, les sorts des êtres vulnérables, quels qu'ils soient.



Le mandat des personnes enquêtées œuvrant dans le secteur psychosocial au sens large concerne au départ la situation d'enfants potentiellement en danger, de parents en difficultés, de femmes victimes de violence conjugale. Les animaux ne font donc pas partie, *a priori*, du champ d'action de ces intervenant.e.s. Néanmoins, lorsque ces acteurs se rendent au domicile des personnes, ce qui est le cas pour nombre d'entre eux, ils voient certains animaux violentés, repèrent des indices de mauvais traitements ; d'autres fois, ils entendent les récits, essentiellement faits par des femmes et des enfants, des sévices qui ont pu être infligés aux animaux.

Pour ces acteurs belges et français qui se rendent régulièrement au domicile des personnes, dans le cadre d'une action en première ou deuxième ligne, aller sur place est une façon de *se rendre accessible* aux personnes susceptibles d'en avoir besoin. C'est également considéré comme un moyen possible de « partir de là où les gens sont » (plutôt que de ses préconceptions ou de ses *a priori*). Ce peut être encore une façon de se donner les moyens de comprendre « une situation dans son ensemble », *d'appréhender « le contexte » dans sa complexité*. Les animaux sont décrits comme appartenant à ces contextes ou à ces situations d'ensemble.

Des intervenant.e.s belges font l'hypothèse que cette vision d'un « contexte » dans sa globalité est rendue possible par la *pluridisciplinarité* promue par les services d'aide sociale et de protection de l'enfance. Au-delà, ces personnes interrogées suggèrent que cette pluridisciplinarité explique en partie le fait que le concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale ne leur paraisse pas directement utile. À leurs yeux, l'essentiel réside dans la combinaison d'une pluralité de points de vue sur une situation. Cette pluralité leur apparaît comme une façon d'envisager une situation de violence, ou de risque de violence, sous toutes ses facettes – en y incluant par conséquent, si cela est nécessaire, le sort des bêtes.

## 7.2. Maltraitance animale : de la négligence à la cruauté

### 7.2.1. La négligence

Dans les propos des intervenant.e.s, des formes distinctes de maltraitance animale semblent émerger. Ils discernent ainsi une « négligence » des animaux, due à l'« ignorance » de ceux qui les soignent ; ou encore, dit autrement, une « incapacité » à prendre en charge les besoins des animaux, qui peut être due soit à des difficultés de santé mentale ou physique des adultes, soit à des raisons liées à la précarité et la pauvreté du milieu social des personnes concernées – en raison donc de ce que certain.e.s nomment une « défaillance sociale » ou un « handicap social ».

À noter toutefois que cette négligence peut également concerner les enfants de la famille : les intervenant.e.s repèrent alors une certaine « incapacité des parents » à « identifier les besoins propres des enfants » et à « répondre de façon appropriée à ces besoins » (par exemple, une difficulté ou incapacité à donner à un enfant un biberon à la bonne température, à habiller un enfant avec des vêtements de saison, à lui donner de l'attention et de l'affection, etc.).

La négligence d'animaux est visible semble-t-il là où, par exemple, les animaux vivent dans un endroit jugé sale, n'ayant pas d'eau propre à disposition, ni l'espace suffisant pour se mouvoir ou se divertir, etc. Ceci correspond à l'une des catégories des *mauvais traitements (abuse)* identifiés par Leavitt (1978), puis repris par Ascione (1993) (Cf. supra).

« Il y a des familles où beaucoup d'animaux sont là, qui donnent l'impression de ne vivre que par eux-mêmes. Le sol est jonché d'excréments, les enfants vivent là-dedans aussi, la saleté est incommensurable (...) Les animaux sont laissés à eux-mêmes. (...) et parfois, on se rend compte lors d'une visite qu'ils viennent d'accueillir un petit chien ou des chats. La question qu'on se pose, à notre niveau, c'est : 'ils n'ont déjà pas la possibilité de s'occuper correctement de leurs enfants, mais comment vont-ils faire ?' (...) parfois il s'agit d'animaux qui vont devenir de véritables molosses et on se demande comment ils n'ont pas pu identifier cela ou pas vérifié le danger que va représenter un tel animal au sein d'une famille ! Cela nous inquiète parfois ».

Une autre personne interrogée, provenant de l'aide à la Jeunesse, se désole : « C'est déjà la misère, alors avec dix chiens... »

On notera que, dans ces deux derniers extraits d'entretiens, ce sont davantage les conséquences au plan humain de la situation des animaux qui sont envisagées ; davantage que les vécus de ces derniers. Cela peut se comprendre en fonction de l'objet de l'attention et du travail des intervenant.e.s des secteurs psychosociaux.

Là où les animaux sont négligés, il semble qu'ils soient plus facilement abandonnés. Acquisition et abandon semblent se produire sur un *mode impulsif* :

« Des animaux sont là et puis, on s'en rend compte la fois suivante, il n'y a plus d'animaux. Ils ont disparu, ils ont été abandonnés. Ce qui veut dire que la prise en charge de l'animal s'est faite sur un coup de tête, sans réfléchir ».

Cette idée d'impulsivité renvoie à *une temporalité particulière*, mise en lumière par un acteur :

Pour des personnes très précarisées ou en grandes difficultés, tout se passe comme si « le passé était tellement chaotique, tellement plein de souffrances, et l'avenir tellement incertain et confus, qu'il ne reste que l'instant même. »

Et d'insister :

« Cette notion de temporalité, il faut vraiment la prendre en compte », sous peine de « passer à côté des enjeux des personnes à aider. »

Pour un.e autre intervenant.e de l'aide à la jeunesse, il arrive aussi que des enfants fassent « mal à un animal, sans conscientiser que l'animal puisse ressentir de la douleur ». Dans ce contexte, la maltraitance relève d'une forme d'incapacité à percevoir les limites de soi et de l'autre, de ce qui peut faire du bien, ou pas – un phénomène courant dans des familles abusives.

### 7.2.2. La cruauté

Par différence d'avec ce type de maltraitance qui a été qualifiée de « non-intentionnelle », les intervenant.e.s que j'ai rencontré.e.s repèrent une maltraitance plus consciente, plus volontaire<sup>20</sup>, pouvant aller jusqu'à la « *cruauté* » exercée sur les animaux.

Pour qu'il y ait « cruauté », il faut qu'il y ait eu « une volonté particulière de faire souffrir l'animal ».

Les cas qui me sont rapportés sont presque tous des cas de cruauté commis par des adultes sur des animaux, « sauf un », se rappelle dans un premier temps une personne de l'aide à la jeunesse, où il est question d'un enfant « qui souffrait d'un trouble de l'attachement quand même assez important » qui « s'en est pris au chien » : « il l'a jeté au sol ou claqué au mur ». Après réflexion et échanges, l'intervenant.e conviendra toutefois avoir travaillé en réalité avec plusieurs enfants qui

« présentaient des troubles de personnalités (...) Et là, oui, il y avait des enfants qui clairement faisaient mal à des animaux. » Quoiqu'il n'y ait « pas de causalité assurée, déterminée » entre des « troubles de l'attachement et le fait de faire mal à des animaux : tout juste une corrélation ? Je ne sais pas à quel degré. Ce n'est que ce que j'ai pu constater (...) je mettrais ça en lien avec l'empathie ».

Du côté des actes cruels<sup>21</sup> commis par des adultes sur des animaux, me sont cités à titre d'exemple des animaux battus, attachés dehors dans la souffrance, placés dans le micro-ondes, explosés contre un mur, trainés derrière des voitures, blessés et non soignés, parfois tués, etc.

D'autres intervenant.e.s expliquent que, quand des animaux sont blessés intentionnellement (ou menacés de l'être), torturés (ou menacés de l'être), voire tués (ou menacés de l'être), ils le sont souvent à *la vue* de la femme et des enfants, de manière à « exercer un chantage », à « montrer son emprise ».

La vue de la souffrance et/ou de la mort des animaux, le fait d'être *témoin* de ces actes est d'ailleurs « traumatisant »<sup>22</sup> pour les enfants, soulignent plusieurs psychothérapeutes belges et français. Un responsable de l'Office de la Naissance et de l'Enfance souligne ce point :

« Longtemps on a sous-estimé que le fait d'être témoin, de voir cela (dans son propos : des bagarres entre parents), c'était mettre les enfants dans des situations de maltraitance (...) ce qui est délétère pour un enfant, c'est le *spectacle* de la violence en famille » (je souligne).

---

<sup>20</sup> Dans le droit belge et français, c'est l'intention ou le fait d'accomplir un acte « avec intelligence et volonté » qui définit le champ d'application du droit pénal. Un élément moral est ainsi constitutif de la violence volontaire.

<sup>21</sup> Ils correspondent en effet à la définition de la « cruauté » d'Ascione (1993) comprise comme « un comportement socialement inacceptable qui cause intentionnellement une peine non-nécessaire, de la souffrance, de la détresse, voire la mort d'un animal » (cf. supra).

<sup>22</sup> Le traumatisme psychique, dans la définition qu'en propose le DSM IV-R et aujourd'hui le DSM V, suppose comme premier critère une *confrontation* ou une *exposition* à la mort ou à la menace de mort, à des blessures ou à des menaces de blessures, à des violences sexuelles ou à des risques de telles violences.

Avant de clore ce paragraphe, notons que la distinction opérée ici, entre négligence et cruauté à l'égard des animaux, pourrait avoir de quoi surprendre, dans la mesure où l'idée de distinguer différentes formes de maltraitance infantile avait précisément été questionnée : les intervenant.e.s ont souligné, d'une part, que dans chaque forme de mauvais traitements, il y avait de toute façon de la violence psychologique en jeu, et d'autre part, que la négligence engendre généralement d'autres formes de maltraitance.

Pourquoi, dans ces conditions, insister ici sur une distinction entre négligence et cruauté ? Il me semble qu'on est en droit de se demander si le poids d'une vision « naturaliste » (au sens de Descola) ne se fait pas sentir. En effet, séparer maltraitance volontaire et involontaire revient en réalité à rapporter la violence aux humains qui la commettent : c'est la présence ou l'absence d'une intentionnalité humaine qui fait une différence, non les vécus, les éprouvés des animaux. En outre, en n'envisageant pas ici, comme ce fut pourtant le cas avec les enfants, que la négligence peut engendrer d'autres formes de maltraitance, n'est-ce pas au fond ignorer l'éventualité de souffrances psychologiques chez les animaux ? Si ces questions sont légitimes, alors il me semble qu'on peut se demander si la vision des intervenant.e.s en matière de maltraitements animales demeure imprégnée d'anthropocentrisme, ou si cette impression n'est due qu'au fait que les intervenants ont pour charge de s'occuper des humains.

### 7.3. La maltraitance infantile

Selon un acteur de l'aide à la jeunesse, les difficultés de certains parents à « devenir parents » peuvent être nombreuses et souvent se cumulent :

Il y a ainsi « des parents qui ne peuvent pas *identifier les besoins* (je souligne) de leurs enfants, des parents parfois mineurs, parfois avec des carences intellectuelles importantes, des problèmes de consommation, en situation de grande précarité sociale. Généralement, c'est plusieurs variables qui entrent en compte. »

Ceci impose de quitter l'idéologie courante, selon laquelle les parents le sont « par définition ». Or, « on ne naît pas parent ». Un.e autre intervenant.e du secteur relève que, malheureusement, « en Belgique, on est un peu dans la volonté de vouloir préserver le lien familial à tout prix ». En France, une personne enquêtée mentionne que trop souvent encore le « lien parental » est préservé envers et contre tout, sans qu'on puisse vraiment justifier que cela se fasse « dans l'intérêt de l'enfant ».

Deux éléments paraissent fondamentaux aux interlocuteurs et interlocutrices : la possibilité d'identifier ses propres besoins et d'y répondre, et d'identifier les besoins de ses enfants et d'y répondre de manière appropriée. Cela passe entre autres par des gestes simples mais fondamentaux comme habiller l'enfant avec des vêtements de saison, glisser un repas de midi dans un cartable, donner un biberon au moment où l'enfant en a besoin et à bonne température. Toutefois :

« Il y a des parents qui sont parfois tellement submergés par leur propre problématique qu'il n'y a plus de place pour se soucier de quelqu'un d'autre ».

Cette difficulté « à se projeter ailleurs », en dehors de soi, est nommée *une difficulté au niveau de l'« empathie »* par plusieurs intervenant.e.s.

Certaines difficultés des parents peuvent être à l'origine d'un constat de négligence ou de maltraitance d'enfants. Elles peuvent également constituer un « motif d'éloignement » des parents, et par conséquent d'accueil des enfants dans une autre structure (institution, famille d'accueil, etc.). En cas de difficultés, me signifie-t-on, rien ne sert toutefois de « stigmatiser » les parents, par exemple en affirmant :

« Vous êtes toxicomanes, vous n'allez pas pouvoir voir votre enfant » ;

Certes, la toxicomanie est présente ;

« Mais il y a peut-être autre chose aussi. Du coup, ce serait plutôt dire : "est-ce que vous pouvez ne pas consommer le jour où vous venez voir votre enfant ?" (...) on essaie d'avoir des objectifs qui soient atteignables. »

#### 7.4. Instrumentalisation de l'animal dans la violence domestique

Dans un contexte de violences *volontaires* exercées à l'encontre de certains membres de la famille, l'animal est utilisé et *instrumentalisé* par la personne qui domine la structure – plus souvent l'homme –, pour *imposer ses désirs et sa volonté* : « tu te souviendras que tu dois te taire », « n'oublie jamais », « tu vois ce qui t'attend » sont des propos rapportés par des personnes enquêtées.

À noter que dans ces situations où « l'animal est utilisé », il est aussi « victime » : non seulement il est parfois tué, mais aussi « utilisé pour être auteur de faits, d'abus sexuels, etc. je dis bien *utilisé*, parce que l'animal n'y est pour rien ». C'est aussi une manière d'exposer « le pouvoir » de la personne violente : « Vois ce dont je suis capable ».

Ainsi s'instaure un « climat de terreur ». Une psychologue rappelle qu'un des rouages de la violence domestique consiste précisément à « s'en prendre à ce à quoi la femme ou l'enfant tient, à quoi ils sont « attachés. » Ce qui est confirmé par une personne ayant fait carrière dans la police :

« A propos de ces enfants traumatisés, qui ne peuvent pas parler ou ne savent pas parler de ce qui leur est arrivé... On se demandait pourquoi cet enfant n'ose ou ne veut pas parler. En écoutant, on s'apercevait qu'il avait tellement peur qu'il arrive quelque chose à son petit chien ou... des enfants dont le papa prenait le chat pour le frapper au mur jusqu'à ce que le mur... et puis les enfants devaient frotter le mur... c'est incroyable, vous ne pouvez pas imaginer. Les enfants ont vu ça, et puis, la famille reprend un chat... avec les animaux, vraiment, on a un atout idéal pour maîtriser les enfants... alors il faut certes intervenir... mais il faut aussi pouvoir dire à l'enfant : 'le cheval, on va le mettre à l'abri, le petit lapin etc. »

Cet extrait est riche d'enseignements à plus d'un titre : d'abord parce qu'il aborde clairement la question de la capacité à *dire* la violence et les mauvais traitements subis. Ensuite parce qu'est soulevé le problème de la possibilité de *mettre à l'abri* des victimes, y inclus des victimes animales :

s'agit-il d'une promesse que des intervenant.e.s ont les moyens de tenir ? C'est une réelle question, dans le paysage institutionnel belge et français. Enfin, ces propos indiquent que la violence commise à l'encontre des animaux est ici comme mesurée, *calculée*. Elle n'est donc ni gratuite (« faite pour rien »), ni non plus le fruit d'une « perte de contrôle ».

Cette thèse, soutenue ici par plusieurs professionnel.le.s, s'inscrit en faux par rapport à celle du sens commun, qui voudrait que la violence dans la famille provienne d'une perte de contrôle du partenaire. Au contraire, notait aussi Welzer-Lang (1992), le contrôle semble présent et nécessaire à l'exercice de l'emprise et/ou du chantage.

À noter encore que la violence faite aux animaux familiers peut s'inscrire dans une dynamique relationnelle plus large : de même qu'il peut être intéressant d'inscrire les comportements violents commis sur la partenaire dans un *cycle de violence* (Walker, 1979), comme le font plusieurs intervenant.e.s, de même il semble que les animaux prennent place à différents moments de ce cycle : ils peuvent ainsi être des « cadeaux » pour signifier « le regret », pour « demander pardon », pour signifier qu'on ne recommencera plus, ou bien ils peuvent être offerts lors d'une *lune de miel* (Larouche, 1983), cette phase particulière du cycle de violence conjugale où homme et femme tenteront de « tout oublier » et de « repartir à zéro », avant que tensions et frustrations ne réapparaissent.

Le fait que des animaux soient achetés « parfois de façon compulsive », « quand tout va bien » – du moins en apparence – plaide, me semble-t-il, pour une inscription des animaux de compagnie dans les dynamiques relationnelles de la famille, bref : dans son *système*. Au moment de l'irruption de la violence, eux aussi en feront les frais.

Ces phénomènes me paraissent dès lors plaider pour une inscription des phénomènes de violence commis à l'égard des animaux familiers dans la violence domestique. Comme on le constate dans la littérature anglo-saxonne (cf. supra point 4.3), cette violence sur les animaux peut être une partie intégrante de la violence domestique ou constituer un rouage des relations d'emprise et de domination présentes dans la sphère domestique : lorsque la maltraitance envers les animaux constitue un moyen de pression sur les enfants, sur un.e partenaire, etc., ou lorsque l'animal est utilisé comme « une arme » envers un.e partenaire.

Si l'enfant est effondré quand il découvre que son animal a disparu pendant qu'il était à l'école, ou se mure dans un silence parce qu'il ne veut pas que son chiot disparaisse, si l'animal est donc un « moyen d'emprise » et de chantage, une conséquence importante s'en dégage : en l'occurrence il y a de fortes chances pour que toute trace de cette maltraitance soit effacée vis-à-vis de personnes extérieures à la sphère domestique. Ce qu'explique un médecin vétérinaire en affirmant que les vétérinaires « ne voient pas » les animaux maltraités, blessés, torturés.

## 7.5. Le problème de la visibilité de la maltraitance animale

Vétérinaires, intervenant.e.s dans l'aide aux victimes de violence conjugale ou de maltraitance infantile, et psychothérapeutes ont été questionnés sur le rôle que pourrait éventuellement jouer les

vétérinaires dans la *détection de la maltraitance animale*, voire dans la détection de la maltraitance animale comme « prémisses » d'une violence domestique.

La plupart d'entre eux sont sceptiques et soutiennent le même type d'arguments : non seulement, il est probable que la dépense ne soit pas faite d'aller chez le vétérinaire lorsqu'il y a des mauvais traitements (hormis peut-être pour les premiers vaccins) ; en outre, que les vétérinaires voient sans doute trop peu souvent les familles pour pouvoir jouer un rôle dans la détection d'un lien entre violence domestique et maltraitance animale.

Ainsi, certain.e.s intervenant.e.s notent qu'il « faudrait encore avoir les moyens d'aller chez le véto ! », et qu'« on s'y rend au mieux une fois par an pour les vaccins ». Un médecin vétérinaire dira :

« La maltraitance animale au sens de 'cruauté' ? *On ne la voit pas* chez les vétérinaires » (je souligne).

Dans le secteur de l'aide aux victimes, en France et en Belgique, on insistera sur le fait que l'animal pris dans un contexte de violence domestique ne fera pas l'objet de soins :

« Celui-là, on ne le conduit pas chez le véto ! ».

Par ailleurs, le vétérinaire ne paraît pas l'interlocuteur à privilégier pour détecter quelque chose de la situation des femmes et des enfants du foyer :

« En un ou deux rendez-vous par an, comment est-il possible d'en percevoir quelque chose ? Sauf à se laisser aller à des préjugés, des représentations, par exemple, une tape sur la tête est de la maltraitance. Mais comment un vétérinaire pourrait-il thématiquer cela ? (...) Le risque de se laisser à son *feeling*, c'est aussi de se laisser aller à ses préjugés, à ses représentations, et de ne pas contextualiser certains gestes ou attitudes qui doivent l'être. »

Les propos d'un acteur de l'aide en milieu scolaire vont dans le même sens : quand il est question de *détection* de maltraitance infantile, il faut se garder de conclusions prématurées, de « liens hâtifs ». Il y aurait donc lieu d'être tout aussi prudent en matière de maltraitance animale.

« On ne détecte déjà pas chez les enfants eux-mêmes ce qui se passe, parce qu'on n'a pas de critères précis... ou plutôt parce que déjà, il y a beaucoup de critères, parce que les enfants ont des copying différents aussi, ils sont plus ou moins sous l'emprise de l'abuseur, il y a plus ou moins d'accommodation à la situation, donc il y a énormément de variantes qui vont déterminer le comportement de l'enfant... et autant de variantes qui vont déterminer le comportement du chien. Donc je pense qu'il faut toujours rester face à *un tableau clinique complet* qui permette de *se poser des questions*, mais pas qui permette de dire *il y a*, parce qu'on ne peut jamais affirmer qu'il y a maltraitance parce qu'il y a tel et tel critères. (...) Il faut rester dans l'alerte, ne pas être dans l'accusation ».

Ce propos m'a paru fort intéressant pour souligner combien la maltraitance n'est pas un objet ou une réalité achevée, présente là sous les yeux et qu'il suffirait de saisir par un regard aiguisé. Il s'agit davantage d'une réalité construite en fonction de signes perçus. L'une des difficultés est que la signification de ces signes n'est pas donnée intuitivement avec eux. La possibilité même de lire des signes dépend par ailleurs de critères, de grilles de lecture, de théories qui sont loin d'être

immuables. En conséquence, le travail de compréhension et d'interprétation des signes, fourni par les professionnels de terrain, est irréductiblement situé, complexe et marqué d'incertitudes.

Selon moi, cette dimension d'incertitude est notée par l'auteur.e de la citation ci-dessus : « un tableau clinique complet » doit permettre « de se poser des questions », bref, d'*ouvrir* le travail de compréhension, de soulever la question « est-ce que ? » ; plutôt que de *fermer* la perspective en affirmant « il y a » – au risque de se tromper. Passer du « est-ce que ? » au « il y a », revient à passer de l'« alerte », comme le dit l'intervenant.e, à l'« accusation » : « *il y a* maltraitance ».

## 7.6. Violence domestique ET maltraitance animale ?

En abordant la question d'une *relation* susceptible d'exister entre la violence domestique et la maltraitance animale, les intervenant.e.s de première ligne que j'ai rencontré.e.s m'ont fait part de leur perplexité. À titre d'exemple :

« Quand tu m'as parlé de ton étude, j'ai directement pensé que non, je n'ai pas de souvenance de situations où les animaux étaient impliqués dans des violences. Puis j'ai réfléchi et je me suis rendu compte que dans certaines situations, l'animal avait été soit victime, soit utilisé comme objet pour maltraiter. »

À mes yeux, cet extrait est révélateur de ce que le thème du *lien* entre ces deux types de violence ne va pas de soi actuellement, mais aussi de ce que les interlocuteurs et interlocutrices rencontrés sont disponibles pour en apprendre davantage au sujet du *lien*.

Un travail de *préparation du terrain* me paraît utile, notamment pour que certaines préoccupations touchant à l'un et l'autre types de violences puissent s'implanter dans les secteurs d'aide et d'accompagnement des enfants. Ce travail de préparation, je pose l'hypothèse (j'y reviendrai dans les conclusions) qu'il a quelque chose à voir avec une façon d'envisager *l'empathie vers autrui* au sens large.

Certain.e.s responsables au sein de l'aide à la jeunesse en Belgique, de même que des acteurs de l'aide aux victimes (France et Belgique), soulignent que ces deux types de violence (violence domestique et violence faite à l'encontre des animaux) ne coexistent pas systématiquement. Un responsable de la protection de l'enfance en Belgique estime que ce lien est *a priori* « peu signifiant » à lui seul :

« Quand il y a de la violence domestique, il y a souvent davantage que de la maltraitance animale : il y a un caractère violent de tout le contexte. »

Par ailleurs, il est des contextes de violence domestique sans maltraitance animale, selon certain.e.s intervenant.e.s. Ce qui correspond aussi à une façon de lire certains chiffres fréquemment cités dans les études anglo-saxonnes, selon lesquelles dans 50% des foyers, règne violence domestique et maltraitance animale. Or, comme le souligne McPhedran (2009), cela signifie aussi que dans la moitié des foyers où règne de la violence domestique, il n'y a pas de maltraitance animale, quoiqu'il puisse y avoir un animal de compagnie dans la famille.



Il y aurait également, aux yeux d'intervenant.e.s interrogé.e.s, un « raccourci » dans l'idée que *l'une engendre l'autre*. À leurs yeux, ce serait réducteur, soit de dire qu'un enfant cruel avec les animaux devient un parent maltraitant :

« Un enfant qui a vécu ça (la maltraitance) ne devient pas nécessairement un futur agresseur » ;

soit d'affirmer que, s'il y a de la violence domestique, alors il y a aussi de la maltraitance animale :

« Il y a parfois des animaux mieux traités que des enfants ! ».

Sans compter que ce qui paraît préjudiciable au développement de l'enfant, c'est surtout « le contexte » qui entoure les actes de maltraitance, quels qu'ils soient.

Ce type de propos s'inscrit dans la même optique que certains articles de la littérature scientifique où est mise en question l'idée de « causalité » entre l'un et l'autre type de maltraitance : animale et domestique. Des articles mentionnent aussi que ce qui est prédictif de comportements violents entre adultes, c'est d'abord la présence de troubles des conduites dans l'enfance, ensuite l'exposition de l'enfant à de la violence domestique (McPhedran, 2009 ; Le Heuzey, 2008).

Les professionnel.le.s rencontré.e.s, je les ai également questionnés sur le concept d'*animal sentinelle* du Professeur Nouët, et sur l'idée que les mauvais traitements commis sur les animaux pouvaient être annonciateurs et indicateurs d'autres formes de maltraitance, notamment sur les enfants. Dans ce contexte, il a été question justement de méthodes éducatives et de leur application sur les enfants et les animaux de la famille.

À la question de savoir si l'exercice de méthodes éducatives « dures » (soit des méthodes éducatives peu cohérentes, soit des punitions corporelles extrêmes) permettraient de soupçonner une éventuelle violence éducative analogue exercée vis-à-vis des enfants, un acteur de terrain dira :

« Oui, je crois que ça me mettrait la puce à l'oreille ».

Ce propos est confirmé par les vétérinaires rencontrés, notamment une médecin vétérinaire-comportementaliste en France, qui s'intéresse à la « maltraitance éducative » sous-jacente à certains comportements humains, qui visent par exemple à « soumettre » l'animal au nom d'une préconception de ce que serait « la hiérarchie » ou la « domination » chez les canidés.

Cette idée, selon laquelle la dureté des méthodes éducatives peut être annonciatrice de maltraitance, est contrebalancée par un acteur travaillant en milieu scolaire, qui rappelle qu'il y a des dimensions sociales importantes à considérer lorsqu'on parle de « maltraitance » : ce qui paraît « dur » dans un contexte ne l'est pas nécessairement dans un autre.

Ceci me permet d'insister sur le difficile travail d'interprétation des signes auquel sont confrontés les acteurs de terrain, mais aussi sur le fait que la violence, au sens large, semble par conséquent bien devoir être inscrite dans des contextes sociaux et culturels – et pas simplement rapportée à la psychologie des auteurs (cf. VDMA I, 2014 : 8).

Il me paraît pertinent ensuite, sur la base des propos cités, de formuler l'hypothèse que les « raisons sociales » de la violence, ces « privilèges qu'apportent le pouvoir et le contrôle » (Welzer-Lang, 2005 :

69), concernant finalement autant les proches, les partenaires ou les enfants, que les animaux du foyer – ce qui ne signifie pas pour autant que tous en fassent les frais de façon identique.

### 7.6.1. « La puce à l'oreille » de l'intervenant.e

Des situations où maltraitements animale et domestique *coexistent* m'ont été rapportées par certain.e.s intervenant.e.s. Lors d'un entretien, en particulier, au moment d'évoquer cette *coexistence*, un.e intervenant.e se remémore une situation qui lui semble à rebours assez « abracadabrante » et intéressante.

Initialement, cet.te intervenant.e s'était montré.e étonné.e ce que j'avais pu lui dire à propos du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale ; dans le même temps, assez perplexe et sceptique face à une éventuelle *opérativité* sur le terrain *de ce concept de lien* : dans le décours de l'échange, la personne insiste sur l'idée qu'« il faut aller se confronter à la réalité de terrain » quand on est « stagiaire, psychologue ou assistant social ».

« C'est la seule chose qui permet de se rendre compte de la réalité des faits, de la dimension dans laquelle sont amenés à vivre certains êtres humains, au-delà de tout apport théorique. »

Autrement dit, l'enquêté.e ne voit pas *a priori* ce que le concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale pourrait lui permettre de voir de plus que ce que « le terrain » lui livre déjà. Enfin, l'idée d'une *coexistence* entre maltraitance (ou violence) dirigée vers les animaux et vers les humains ne l'interpelle pas outre-mesure.

Pourtant, une situation que l'enquêté.e est amené.e à se rappeler ne contient pas moins de trois types d'animaux différents (chiens molossoïdes, lapin et NACs) qui tous, à leur façon, vont interpeller l'intervenant.e. Comme annoncé dans le début de ce document, les échanges avec cet.te intervenant.e nous ont amenés tou.te.s les deux, enquêteur.e et enquêté.e, à reformuler expérience et hypothèse, à telle enseigne qu'une *nouvelle problématisation de l'expérience* a pu surgir. Pour ce qui me concerne, il m'a semblé devoir glisser d'une préoccupation touchant au *lien*, à la *coexistence de violences* faites aux animaux et aux humains, à une question touchant à *l'apprentissage de l'empathie* en direction des animaux et des humains.

Concrètement, en effet, l'intervenant.e s'interroge d'abord sur le caractère des chiens qui l'accueillent à son arrivée et confie sa méfiance. Viennent ensuite les questions touchant aux conditions de vie de ces chiens, à l'exploitation de ce couple d'animaux amené à produire des chiots destinés à la vente. Est ensuite relaté la sortie d'un lapin d'une caisse, qui va être donné à manger vivant à des serpents qui paressent dans un vivarium.

Dans le travail de remémoration opéré par l'intervenant.e, « l'anecdote » se transforme petit à petit en « exemple » : « c'est un beau cas de figure ». La personne revient sur celui-ci et le commente :

« élever comme ça des pitt-bulls pour les faire se reproduire, et avoir ça comme rentrée financière » ; « que le deuxième animal de compagnie soit un serpent, ça me pose un peu

question » ; « et surtout, quelle empathie pour ce lapin ! Qu'on va donner à manger à un serpent, là ça fait vraiment beaucoup de questions ! Et ça, je l'ai mis clairement en lien avec la question de la possibilité d'avoir des enfants dans son lieu de vie, en me demandant quelle place ils allaient bien pouvoir trouver là-dedans. »

Sceptique au départ par rapport à l'opérativité du concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, l'enquêté.e s'aperçoit qu'une attention réservée au sort des animaux lui a fait quand même se poser toute une série de questions. L'expression « ça me pose question » revient plusieurs fois, étayant l'hypothèse d'une *problématisation de l'expérience* progressivement en train de s'opérer.

Dans l'ordre et en bref, l'intervenant.e s'interroge ainsi sur les conditions de vie des animaux, l'exiguïté des lieux, l'exploitation des animaux par la reproduction, la captivité d'un animal, la mise à mort d'un animal par un autre, la « compagnie » offerte par un NAC. Rétrospectivement, est envisagé que ce sont des questions liées à ces différents thèmes qui l'amènent à trancher celle de savoir si des enfants allaient pouvoir ou pas « trouver leur place là-dedans ». Et la *question du lien* entre maltraitance exercée à l'encontre des humains et des animaux est devenue une question touchant à la possibilité de *percevoir les besoins d'un autrui* en tant que ceux-ci peuvent différer de ceux de l'*ego* initial – ce que l'intervenant.e finit par nommer la *question de l'empathie* : ainsi, du besoin d'espace, des besoins organiques, du besoin de sécurité, du besoin d'amour, de reconnaissance, etc., un ensemble de besoins fondamentaux dont la personne interrogée se demande s'ils peuvent seulement être perçus par l'homme en question. Dans cette vignette, les besoins d'autrui, pragmatiquement envisagés par l'intervenant.e de terrain, ne le sont pas en fonction d'une grille d'analyse préexistante – référence n'est pas faite, par exemple, à la pyramide des besoins de Maslow (1943). La perspective n'est ainsi pas anthropocentrée (Vidal, 2014) ; une place est faite à l'autre en tant qu'autre, avec les besoins qui lui sont propres.

## 3<sup>e</sup> partie

### 8. Synthèse de l'enquête de terrain et questions qu'elle soulève

#### 8.1. Le problème des critères dans la détection des maltraitances

Comme évoqué plus haut, les difficultés liées à la détection de situations de maltraitance proviennent de ce que celle-ci se donne à voir par l'intermédiaire de « signes » dont le sens n'est pas donné d'emblée, mais qu'il convient d'inscrire dans un « contexte » et qu'il faut ensuite interpréter.

Les intervenants s'accordent pour souligner que la question des critères est difficile : ceux-ci sont nombreux et relatifs ; les capacités d'agir des victimes diffèrent, ainsi que leurs façons de s'accommoder ou de résister à une situation. Eu égard à ces difficultés liées aux critères, nul autre choix que d'essayer d'envisager une situation comme totalité, comme ensemble. Une inspectrice de la police judiciaire en faisait un maître mot de son enseignement :

« Je disais à mes élèves : voyez toute l'image, le papa, la maman, les enfants et les animaux. Observez toute l'image, et les interactions entre l'animal et les autres (... l'important est de regarder les plus petits détails. »

Pour appréhender une situation dans sa complexité, c'est-à-dire combiner la vision d'une globalité avec la perception des détails, l'*interdisciplinarité* semble précieuse pour nombre d'intervenant.e.s interrogé.e.s.

Cette interdisciplinarité, défendue par l'ensemble des intervenant.e.s que j'ai rencontré.e.s, soulève néanmoins deux questions concrètes qui ont été soulevées : celle de la *coordination* des acteurs, ainsi que celle de la *formation* de certain.e.s.

L'ouverture du champ de travail à la question des animaux change-t-elle la donne ? Complique-t-elle le problème de la coordination des acteurs ? Sans doute que la prise en considération du sort des animaux peut contribuer à ouvrir la perspective de certain.e.s intervenant.e.s. Mais dans quelle mesure cette idée implique-t-elle, soit de rajouter de nouveaux acteurs dans le champ, soit de former différemment les nouveaux/nouvelles ? Ce dernier point, qui concerne la formation des intervenant.e.s, je risquerais l'hypothèse qu'il ne constitue pas un écueil : car les intervenant.e.s rencontré.e.s se sont montré.e.s ouvert.e.s aux questions concernant les relations humains/animaux. La question de la coordination avec d'autres professionnel.le.s me paraît, quant à elle, plus délicate. Pourtant, cette coordination est considérée comme nécessaire dans certains cas (comme dans le cas de la question de l'hébergement). En outre, des acteurs de la protection animale, ou des dresseurs et éducateurs canins pourraient peut-être eux aussi donner à voir quelque chose des difficultés ou des abus inhérents aux relations humains/animaux – les dresseurs étant susceptibles, soit dit en

passant, soit de prôner des méthodes éducatives « dures », soit de repérer, pour autant qu'il soit formés, des situations abusives pour les animaux ou les humains.

On peut également se demander si les vétérinaires sont à l'heure actuelle prêts ou non à s'impliquer dans des questions touchant à la violence domestique. Deux types de difficultés ont clairement été pointés lors de l'enquête : d'une part, celle de la *visibilité* de la maltraitance animale et, d'autre part, celle de la *légitimité* des vétérinaires à entrer sur un terrain autre que celui des animaux.

Comment impliquer les vétérinaires dans des interrogations touchant à des situations plus sociales et humaines que proprement animales ? Peuvent-ils trouver une place dans le réseau des intervenant.e.s du domaine psychosocial ? Plus fondamentalement : comment faire en sorte qu'ils puissent participer d'une éventuelle détection des maltraitements, lors même qu'ils se plaignent ne pas réellement y avoir accès ? Ce sont là des questions difficiles et complexes, ouvertes par l'enquête de terrain, et auxquelles je n'ai aucunement la prétention de répondre. J'espère néanmoins fournir dans la suite quelques éléments de contribution pour les aborder.

## 8.2. La prise en charge du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale

Une autre des difficultés pointée par les acteurs de terrain, à propos d'une prise en charge *coordonnée* des violences interhumaine et interspécifique, concerne l'hébergement :

« Avant (quand il y avait de la violence intrafamiliale ou des abus sur les enfants), on prenait l'enfant du foyer, et la vie continuait. Surtout parce qu'on ne croyait pas les enfants. Après, on s'est mis à croire les enfants, et on a éloigné par exemple certains pères... mais lui, ou un autre personnage, pouvait revenir à la longue. (Dans ces conditions), c'est difficile de se dire qu'il faut évacuer l'animal. »

Des personnes enquêtées complètent ce propos en précisant que les enfants et les femmes peuvent être très attachés aux animaux, ce qui complique encore singulièrement la démarche.

Cela étant, ce sont les difficultés financières liées au départ du foyer qui paraissent être les plus difficiles à gérer. D'où le fait qu'une personne enquêtée travaillant dans l'aide aux victimes insiste sur « la nécessité de tout préparer *avant* le départ du foyer » ou « de disposer d'un laps de temps pour se poser, pour anticiper, éventuellement se mettre en quête d'un logement à louer, etc. ».

À quoi s'ajoute la difficulté pour les intervenant.e.s de trouver un lieu d'accueil pour animaux. « Les SPA ne se déplacent pas », précise un acteur de terrain. Un autre : « parfois, on téléphonait à la SPA, mais il fallait encore voir si elle prenait les animaux » et s'il y avait de la place...

Sans compter que certain.e.s responsables de SPA ne manquent pas de promulguer des jugements parfois sévères à l'encontre de populations plus vulnérables, les rendant responsables davantage que d'autres d'abandons et de maltraitements d'animaux.

Ces constats me semblent indiquer que la situation actuelle en Europe francophone est peut-être plus délicate qu'aux États-Unis où des foyers destinés à l'accueil des femmes, enfants et animaux familiers ont déjà fait leur apparition – quoiqu'ils soient sans doute peu nombreux.

Les intervenant.e.s qui pourraient être désireux de proposer une prise en charge coordonnée des abus commis sur des humains et des animaux sont ainsi confrontés à des difficultés multiples, notamment celle de savoir que faire des animaux, quel type d'hébergement proposer aux uns et aux autres.

### 8.3. L'accompagnement des victimes et la reconstruction

Durant l'enquête, j'ai posé la question à plusieurs intervenant.e.s de savoir si l'animal, à leurs yeux, pouvait participer d'un processus de reconstruction, dans le cadre d'une prise en charge post-traumatique.

Face à l'ampleur des traumatismes ou des destructions, un acteur exprime son scepticisme : les possibilités de reconstruction peuvent être minces pour certains enfants qui « ont connu tant de ruptures à répétition, tant de situations où les ruptures sont tellement violentes. » Difficile aussi d'imaginer qu'un animal puisse jouer un rôle dans ce processus, vu « ces cassures répétées ».

*A posteriori*, il me semble que ces propos visent davantage à inviter à la prudence, plutôt qu'à critiquer l'usage des animaux dans une démarche de thérapie ou de reconstruction. L'important, selon un.e autre intervenant.e, c'est précisément d'éviter de penser qu'avec des animaux, « c'est magique ».

Pour une personne qui vient en aide aux victimes, l'animal peut parfois être un « acteur majeur », pour autant que la démarche soit globale, prenne en compte la situation entière de la famille et de l'éventuelle place que les animaux y tiennent. Dans ces conditions, il deviendrait possible « d'apprendre ce que c'est qu'être 'bien-traitant' avec un animal et avec un humain » – le présupposé ici étant que des victimes de violences répétées et/ou présentant des traumatismes complexes, ne s'y retrouvent plus dans ce qui est bien-traitant ou maltraitant, ce qui est « normal » ou « brutal », etc.

Lorsque je demande à l'intervenant.e pourquoi il lui semble en aller ainsi, pourquoi ce qui peut s'apprendre avec un animal peut ainsi s'étendre à l'humain, la personne me répond :

« Parce qu'il n'y a pas d'échelle de valeur. »

Ce qui signifie pour l'intervenant.e que l'animal pourrait permettre d'apprendre quelque chose d'important :

« Tous les êtres sont différents, tous les humains sont différents, les humains et les animaux peuvent être différents, mais ils sont *égaux en valeur*. » (Je souligne)

Autrement dit, l'animal pourrait bien participer à cet *apprentissage de l'empathie*, conçu comme possibilité de percevoir l'autre comme autre, ayant des besoins qui lui sont propres, une sensibilité

qui lui est particulière, mais néanmoins profondément semblable en tant qu'être vivant. De surcroît, l'intérêt de sortir d'une perspective anthropocentrée me paraît clairement noté, afin d'ouvrir le champ, notamment, à la question de la sensibilité en général :

« Peut-être que l'animal pourrait aider à faire la différence entre ce qui fait mal ou pas, ce qui est doux, à prendre conscience du corps, des limites... apprendre que c'est doux, que c'est dur, que j'accepte ou que je n'accepte pas. »

Un.e autre intervenant.e souligne :

« Des femmes séquestrées, elles doivent tout réapprendre, même à traverser une rue, à faire une démarche. »

Il y a ainsi tout un travail de reconstruction à envisager :

« En tant que sophrologue, je travaille aussi autrement en lien avec les sensations du corps. La chair de poule, par exemple, il y a des femmes et des enfants qui ne savent plus ce que c'est. Tellement ils ne savent plus ce qu'est la douceur. »

Dans ces conditions, l'intervention d'un animal dans un processus d'accompagnement et de reconstruction de soi semble avoir du sens :

Il pourrait permettre de « réapprendre à caresser, à aimer, à câliner... je pense à une petite fille victime, c'est à travers un animal que sa maman lui a réappris ce que c'était caresser. Il faut réapprendre la douceur. Ces sens ont été perdus. Alors que pour leur vie, c'est énorme... »

Je propose de noter ici que plusieurs types d'animaux pourraient être mobilisés dans ce genre de travail : l'animal familier, bien sûr, mais aussi celui d'un.e thérapeute ou intervenant.e (pourvu qu'il ou elle soit formé.e à ce travail de médiation animale avec des victimes, qui ne s'improvise pas). Enfin, j'ajouterais qu'il peut s'agir de petits ou de plus grands animaux, animaux de compagnie ou de ferme, particuliers en raison de leur façon d'entrer en contact, d'être présents, de leurs aspects au toucher, de leur regard, de leur façons de se mouvoir, etc.

#### 8.4. La place des animaux dans la vie des enfants

À suivre la littérature scientifique consacrée au lien entre violence domestique et maltraitance animale, l'animal, s'il peut être une « victime », peut aussi participer à des processus thérapeutiques : même dans les foyers où les enfants sont maltraités, les membres de la famille peuvent exprimer des sentiments positifs, de l'affection et de l'amour pour leur animal (Enders-Slegers & Garnier, 2012). En prenant en considération cela, il devrait être possible d'intégrer ces dispositions à l'égard des animaux dans des processus de « rétablissement » (Ascione, Barnard *et al.*, 1998 ; DeViney, Dickert & Lockwood, 1983 ; Sion, 2009).

Justement, selon les personnes de terrain que j'ai pu rencontrer, si les animaux sont ainsi véritablement pris, embrigadés dans le système de la violence familiale, c'est aussi qu'ils ont un

statut particulier dans la vie des enfants, qu'ils occupent une place importante pour ceux-ci ou pour l'épouse.

L'animal est « l'ami, le confident », « celui qui comprend », « celui qui est là quand on ne va pas bien », « une présence à toute épreuve », « sur qui on peut toujours compter », comme une « bulle de réconfort », « celui qui ne trahit pas », etc<sup>23</sup>. Dans le même ordre d'idées, selon certains acteurs de terrain, quelque chose de l'ordre de l'attachement, du réconfort et de la sécurité est susceptible de s'installer dans la vie des enfants *via* la présence animale.

Un acteur du secteur de l'aide aux victimes souligne par ailleurs « comme une constance dans le discours des victimes » qu'« elles se sentent très proches parfois des animaux », même quand ceux-ci ont été impliqués dans des situations d'abus et « même face à des animaux malveillants », « parce que ce ne sont pas eux qui ont pris la décision » ; par contre, pour respectueuses que puissent demeurer ces victimes par rapport aux animaux, il n'en va pas de même envers les humains ou partenaires, auteurs de violence : « ce n'est pas le même regard vers l'être humain ! »

Ici, c'est en somme l'innocence des bêtes qui est notée, par différence d'avec les humains qui, eux, sont capables du pire. Au-delà de cette représentation de *pureté originelle* versus *chute et origine du mal*, il me semble qu'on peut repérer l'idée d'une confiance et d'une proximité qui ne seraient en somme plus possibles *qu'avec* des animaux *silencieux*, précisément parce que la confiance avec les adultes, auteurs de coups ou de « phrases qui tournent en boucle dans la tête » de la victime, a été sérieusement mise à mal.

À cet endroit, je formulerais prudemment l'hypothèse d'une appréhension positive de l'animal silencieux qui se démarquerait d'une perception négative de l'abuseur qui, par des paroles, a pu blesser des victimes tout aussi profondément que par des coups. Ici, peut-être, peut résider l'intérêt d'un travail psychothérapeutique de reconstruction, médié par des animaux : un détour par « le silence des bêtes » (de Fontenay, 1998) peut, sans doute, s'il est bien conduit, contribuer à ce que des victimes puissent « reprendre pied dans le monde des vivants » – puis dans celui des êtres parlants, ai-je le souhait d'ajouter.

## 8.5. La question de l'empathie

L'enquête de terrain m'a progressivement fait prendre conscience que le thème de *l'empathie*, entendue par les enquêté.e.s comme « capacité à se projeter ailleurs », pourrait bien être décisif dans le cadre d'une investigation portant sur les comportements violents intra- et interspécifiques, ainsi que sur les façons de les prévenir et de les prendre en charge de façon coordonnée. Dans cette optique, et en reprenant les mots des intervenant.e.s consulté.e.s, l'empathie, la *capacité à percevoir des besoins chez autrui*, en tant que ceux-ci sont propres à autrui, de même que la *capacité à y répondre de façon appropriée*, renvoie à la *bienveillance* des humains comme des animaux, et prend place dans les démarches de prévention des violences.

---

<sup>23</sup> À partir de ces descriptions, il est intéressant de noter que l'amitié des animaux, la fidélité, le silence, la capacité de garder un secret, etc. sont par ailleurs des piliers fréquemment mis en avant dans le cadre d'interventions de médiation animale.



Comment serait-il possible d'améliorer ces aptitudes à l'empathie en direction des humains et des animaux ? Sans doute que cela peut s'inscrire dans des politiques de prévention, qui sont d'ailleurs promues tant en France qu'en Belgique, ainsi que dans des cursus de formation scolaire. Suivant cette idée, l'urgence, en Europe francophone, résiderait moins – c'est une hypothèse – dans l'importation du concept de *lien (link)* entre violence domestique et maltraitance animale, que dans la *promotion de relations renouvelées aux animaux*, c'est-à-dire respectueuses de leurs sensibilités, de leurs besoins, comme de leurs façons d'être et d'apprendre ; respectueuses aussi, comme le souligne une personne enquêtée, de leurs « différences » d'avec les humains, tout autant que de « leur égale valeur ». Ces dernières expressions, formulées par un.e intervenant.e, s'inscrit dans une perspective qui me semble analogue à celle de De Waal, soulignant, contre ceux qui sont réticents à décaler le regard vers les bêtes et à leur octroyer des intentions, que « nous sommes parfaitement capables de dresser des parallèles avec notre propre expérience sans nier de possibles différences » (de Waal, 1999 cité par Picard, 2013 : 15).

## 8.6. Le travail de prévention des violences intra- et inter-spécifiques

### 8.6.1. La prévention primaire

Concrètement, auprès des enfants, il me semble qu'une valorisation de l'apprentissage de l'empathie intra- et interspécifique pourrait constituer un axe de travail intéressant. Cet apprentissage pourrait s'inscrire dans une démarche de *prévention primaire*, visant à faire diminuer les risques de comportements violents par une meilleure perception de la sensibilité, de la proximité et de la différence d'autrui au sens large, humain et animal.

Cette proposition s'inscrit dans le sillage d'Ascione & Shapiro (2009) qui ont soutenu que, dans un contexte de multiplication et de diversification des relations aux animaux, un travail informatif et éducatif leur semble indiscutablement à soutenir.

De telles démarches préventives ne paraissent pas trop difficiles à mettre en place et en valeur, dans un contexte européen où les initiatives éducatives associant les animaux sont plutôt bien accueillies par les secteurs éducatifs, les écoles, les secteurs du soin, etc.

Du côté des intervenant.e.s des secteurs psychosociaux, il ne semble pas y avoir d'obstacle majeur à la concrétisation de formations sur le thème de l'empathie, entendue comme « capacité à se décentrer » ou « à se projeter ailleurs », selon les mots mêmes des personnes questionnées. Ce qui serait en jeu, ce serait notamment un travail sur les représentations, sur les projections, en même temps qu'une ouverture à la connaissance des « autres ». *A priori*, ces formations pourraient répondre à certaines attentes du secteur lui-même, qui déplore des difficultés concrètes dues à une absence d'ouverture aux « autres » au sens large, ou dues au poids de préjugés et représentations. De surcroît, les intervenant.e.s questionné.e.s ont clairement témoigné d'un désir d'en apprendre et d'en savoir davantage sur le lien entre violence domestique et maltraitance animale, augurant, me semble-t-il, de possibilités d'offre de formations en la matière.

### 8.6.2. La prévention secondaire

Au niveau de la *prévention secondaire*, entendue généralement comme le traitement des « premières atteintes » d'une maladie pour en limiter les effets délétères, le constat dressé après l'enquête de terrain serait peut-être plus mitigé. En effet, les prises en charge des victimes se veulent déjà transdisciplinaires en Europe francophone, et entendent le plus souvent considérer les situations dans leur *complexité*, c'est-à-dire en tenant compte tout à la fois des menus détails et du tableau d'ensemble. Les acteurs de terrain ne perçoivent dès lors pas la nécessité d'user d'un nouveau concept (celui de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale), dans le but de percevoir de nouvelles choses, ou de se ménager un accès à une part de la réalité qui, sinon, leur échapperait.

Par ailleurs, il semble que tout soit à faire, pour sensibiliser autant les intervenant.e.s de terrain que les médecins vétérinaires à l'intérêt d'une prise en charge *coordonnée* des violences faites aux femmes, aux enfants et aux animaux. Malgré une perception claire des difficultés à trouver, par exemple, des hébergements pour des membres d'une famille et leurs animaux domestiques, les intervenant.e.s ne voient pas là une question à traiter de façon particulièrement urgente.

Il me paraît en outre que la prise en charge du problème des violences exercées sur des *personnes vulnérables*, quelles qu'elles soient, semble pouvoir être améliorée. Selon certains acteurs, cela passe notamment par une considération accrue de « la diversité des modèles familiaux » et des « modèles culturels » – qui rendrait caduque une vision normative ou naturalisante des relations familiales. Cela impliquerait également de s'attaquer à des « modèles de relations fondés sur la domination » : de l'homme sur la femme (le plus souvent), des adultes sur les enfants, des humains sur les animaux.

Concernant les prises en charge de femmes victimes de violence conjugales, un.e enquêté.e témoigne aussi d'un scepticisme persistant à l'égard de femmes, y compris dans le secteur de l'aide :

« C'est difficile de porter plainte. Alors on propose de mettre une main courante, mais ça ne vaut rien. Il faut donc un accompagnement pour le dépôt de plainte, pour expliquer la situation (... sans compter que parfois) même une plainte ne suffit pas. Il faut plusieurs plaintes avant qu'on se dise qu'il y a quelque chose. »

Ici, il me semble pertinent de revenir à l'idée que la violence ne doit pas uniquement être analysée sous un angle psychologique, mais aussi rapportée à des conditions sociales (cf. VDMA I, 2014 : 8). La violence domestique, qui peut donc concerner l'ensemble des êtres vivants au sein d'une même demeure, concerne des modes de relations inégalitaires, qui supposent l'exercice d'une domination (Bourdieu, 1990). Comme l'a d'ailleurs mentionné un médecin vétérinaire :

« Le modèle éducatif promu majoritairement aujourd'hui dans le domaine des relations aux animaux domestiques est basé sur l'imposition d'une hiérarchie, d'une distinction de 'statut' dans la famille. C'est comme ça qu'on entend parfois qu'il faut faire comme 'la mère-chien' et secouer le chiot quand il a mal agi. Mais on ne voit pas ça du tout chez les chiens ! Je fais le

lien entre ce geste et le syndrome du bébé secoué. On prend l'habitude de secouer pour s'imposer (...) On réclame une obéissance par soumission (...) Or ce sont des pratiques éducatives violentes. »

### 8.6.3. La prévention tertiaire

Un travail d'accompagnement et/ou d'aide aux victimes de violence par la médiation animale pourrait s'inscrire dans un programme de *prévention tertiaire*, dont l'objectif serait de diminuer les incidences et/ou les récidives des souffrances subies.

Certain.e.s intervenant.e.s ont souligné l'intérêt qu'il peut y avoir à « décaler le regard » vers les animaux, que ce soit pour libérer la parole de certains enfants, pour permettre l'expression de certaines souffrances, ou encore pour permettre un travail de « reconstruction » de soi (points 8.3 et 8.4).

Dans ce contexte, animations de médiation animale, travail thérapeutique accompagné d'animaux, etc. semblent montrer leur pertinence, pour autant que l'animal soit vécu par l'enfant et/ou la victime comme un sujet important et significatif dans leur vie personnelle.

À l'aide de relations construites et pensées avec l'animal, il paraît possible d'amorcer un travail sur ce qu'est la bienveillance, la douceur, l'altérité, la différence et la proximité, les limites entre soi et l'autre, pour citer ici les éléments relatés par les enquêté.e.s.

Par ailleurs, dans une telle démarche de prévention tertiaire, il peut également être pertinent d'examiner ce que de telles tentatives de reconstruction par la médiation animale peuvent apporter en matière de relations concrètes aux animaux, ou de connaissances de ceux-ci, de façon, par exemple, à apprendre à être attentifs à ce que les animaux peuvent également retirer et éprouver de leurs contributions à des dispositifs thérapeutiques. Ceci renvoie à des enjeux éthiques, qui concernent l'implication d'animaux dans des dispositifs humains et à l'éventuelle instrumentalisation de ceux-ci (de Villers, 2015).

## 9. Conclusions : constats, déductions et propositions/recommandations

### 9.1. Constats

#### 9.1.1. Le lien comme coexistence entre plusieurs types de violence

À partir d'une revue de la littérature anglo-saxonne abondante, consacrée au *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, deux perspectives d'étude de ces phénomènes ont été

dégagées : l'une envisageant le lien comme proche d'une *trajectoire*, l'autre envisageant le lien comme *coexistence*.

L'enquête de terrain réalisée en 2014-2015 auprès d'intervenant.e.s du secteur psycho-social et de personnes travaillant avec des animaux en France et en Belgique m'a amenée à penser que le *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, quoique surprenant et inattendu au départ, paraît finalement aux gens de terrain intéressant, voire pertinent. Ce *lien* paraît intéressant surtout dès lors qu'il est question d'envisager la *coexistence* de différents types de violence au sein de foyers, ainsi que quand il permet une prise de conscience plus fine des détails, indices et signes de violence.

Le concept de *lien* entre violence domestique et maltraitance animale n'en paraît pas moins *difficile à implanter* actuellement en Europe francophone. Il devrait en effet s'articuler avec l'interdisciplinarité en vigueur notamment dans les milieux d'aide sociale, d'accueil et de protection de l'enfance. Cela ne manquerait pas de compliquer encore davantage le travail de *coordination* des multiples intervenants déjà présents. De même, cela signifierait impliquer les vétérinaires dans un travail psychosocial pour lequel ils semblent se sentir peu légitimes.

Sans compter qu'actuellement, la coordination entre acteurs des sphères psychosociales, de médecine vétérinaire et de protection animale, est quasi absente. Cette absence de coordination entre ces mondes peut s'expliquer notamment par le poids ou la prégnance de représentations dualistes, qui séparent les destins des hommes de ceux des animaux. Dans ce contexte, il n'est pas rare d'entendre, par exemple, qu'au vu de la gravité de certaines violences interhumaines, il paraît indécent de se pencher davantage sur celles commises sur les bêtes ; ou encore que s'intéresser à ces dernières reviendrait à faire preuve d'anti-humanisme (Ferry, 1992).

La question de notre *inscription* dans le monde et dans un environnement me semble par conséquent essentielle. Elle se décline notamment en interrogations portant sur les façons dont nous nous rapportons à notre animalité humaine, dont nous entrons en relations avec les animaux, dont nous envisageons notre sensibilité et celles des autres, humains et animaux. Ces questions, certes fort différentes les unes des autres, n'en sont pas moins toutes une façon de « répondre » au cartésianisme, entendu comme illustration paradigmatique d'un modèle d'*extramondanéité* du sujet humain ou d'extériorité du sujet par rapport au monde sensible, ainsi que par rapport aux autres êtres vivants qui l'habitent.

### 9.1.2. Disponibilité des enquêté.e.s à la question des animaux

Lors de l'enquête de terrain, pourtant, j'ai pu faire le constat d'une authentique *curiosité* et d'une *attention* de la part des gens de terrain pour le sort des animaux présents dans les foyers. De cela, témoigne la plupart des entretiens. Je pointerais juste ici la vignette clinique où un.e intervenant.e s'interroge tout uniment sur la situation de chiens molossoïdes, de chiots, de lapins et de serpents – une situation « abracadabrante » selon les mots de l'intervenant.e, mais qui renseigne néanmoins l'intervenant.e sur la possibilité de percevoir les besoins des enfants et d'y répondre de façon appropriée.

Les personnes interrogées marquent également un intérêt, on l'a vu (point 8.6.3) pour l'idée d'associer des animaux à un travail psychothérapeutique d'accompagnement et de reconstruction des victimes de maltraitements. Selon eux, les animaux pourraient permettre à certains de « réapprendre » certaines choses – notamment ce que cela peut signifier qu'être « bien-traitant » avec soi et avec autrui.

Enfin, le concept d'*empathie*, qui revient à plusieurs reprises dans les propos des enquêtés.e.s, quoiqu'éloigné *a priori* du concept anglo-saxon de *lien*, m'a semblé pouvoir constituer une porte d'entrée dans le domaine des relations « humanimales » et, ce faisant, dans celui des violences intra- et interspécifiques.

Justement, l'idée qu'une violence intraspécifique puisse coexister avec une violence interspécifique est concrètement envisagée par les enquêtés.e.s au moment d'évoquer la question des méthodes éducatives. Un.e docteur.e en médecine vétérinaire s'intéresse à la question de la « maltraitance éducative », sous-jacente par exemple des pratiques qui visent à « soumettre » et à écraser l'animal, au nom d'une pré-conception de ce que serait « la hiérarchie » ou la « domination » chez les canidés. Un.e intervenant.e de l'aide à la jeunesse mentionne que la violence des méthodes éducatives peut lui « mettre la puce à l'oreille ». Ce thème d'investigation rejoint en partie le thème de l'« animal sentinelle » traité par le Professeur Nouët, qui insiste sur l'aspect contagieux des violences qui peuvent être commises sur les animaux et les enfants, bref, sur les êtres plus faibles au sein d'un foyer.

## 9.2. Déductions

Des difficultés à implanter, du moins à l'heure actuelle, le concept anglo-saxon de *lien*, ou encore à déployer des modèles de prévention et de prises en charge *coordonnées* des violences intra- et interspécifiques, je me permets de déduire qu'un travail de *préparation du terrain* serait précieux.

Ce travail pourrait concerner certain.e.s intervenant.e.s du secteur psychosocial. Un travail de sensibilisation à des questions touchant, non seulement au sort des animaux, mais aussi aux *relations* humains/animaux<sup>24</sup>, pourrait être entrepris, qui expose en quoi cette ouverture peut constituer, non un obstacle à leur travail, mais une opportunité pour saisir la complexité de situations observées.

Il pourrait également toucher les médecins vétérinaires. Ici, les travaux de Enders et Garnier pourraient servir de modèle, car ils prennent en considération les réserves et réticences de certains vétérinaires à entrer dans le champ des violences domestiques.

Des enseignant.e.s pourraient également être impliqués.e.s, non seulement parce qu'ils/elles sont en contact réguliers avec les jeunes et les enfants, mais aussi parce qu'ils/elles paraissent preneurs/preneuses d'un surcroît d'informations en matière de relations aux animaux.

---

<sup>24</sup> Comme me l'a fait pertinemment remarquer Françoise Sion, une attention à la nature et à l'organisation des relations humains/animaux peut être au moins aussi signifiante et révélatrice que l'état (physique et psychique) de l'animal en tant que tel.

Ce travail de préparation du terrain, j'en déduis enfin qu'il pourrait impliquer un travail d'éducation, d'apprentissage à l'empathie intra- et interspécifique, qui se déclinerait diversement selon qu'il s'adresse à des enfants (dans une optique de prévention à long terme des comportements violents), à de (futur.e.s) intervenant.e.s et enseignant.e.s (dans une optique d'approfondissement de leur formation). Ce qui peut faciliter ce travail, c'est entre autres l'accueil favorable qui est actuellement réservé aux initiatives de médiation animale en général, à l'idée d'associer des animaux à des activités éducatives.

### 9.3. Propositions et recommandations

Au vu des constats dressés et des déductions qu'il m'a semblé pouvoir en tirer, qu'il me soit à présent permis de formuler l'une ou l'autre propositions ou recommandations.

- ✓ La première consisterait à souligner l'intérêt qu'il pourrait y avoir à travailler sur la notion de *maltraitance éducative*. Celle-ci, en effet, revêt une actualité certaine, autant en matière de relations parents/enfants, que de relations propriétaires de chiens/chiens où le dressage suppose le plus souvent encore le *contrôle* de ceux-ci (Servais & Servais, 2009). Peut-être qu'un premier terrain commun de préoccupations, touchant aux maltraitances éducatives, pourrait être ainsi dessiné, qui prévoit la contribution d'acteurs issus de domaines différents (acteurs psychosociaux, enseignant.e.s et médecins vétérinaires, éducateurs canins, etc.).
- ✓ La deuxième serait d'insister sur l'intérêt d'une *éducation à l'empathie*, dans un contexte de prévention des violences. Cette éducation pourrait s'étendre au-delà de la sphère des formations aux métiers animaliers – où elle semble fort pertinente (Vidal, 2014). Elle pourrait également s'inscrire dans des activités éducatives associant des animaux. En la matière, la Fondation A et P Sommer apparaît comme un acteur clé, ainsi que d'autres associations belges et françaises vouées à l'amélioration des relations entre humains et animaux.

La plupart des personnes interrogées lors de l'enquête de terrain ont effectivement abordé le thème de l'empathie. Pour eux, ce concept renvoie à un processus qui a du *sens* et de la *valeur* dans le travail concret et quotidien. Par conséquent, il me semblerait intéressant de s'appuyer sur une notion à laquelle ces différents protagonistes tiennent.

L'empathie, ils la conçoivent comme :

- ✓ un décentrement par rapport à soi ;
- ✓ un mouvement en direction de l'autre ;
- ✓ une volonté de faire de la place à autrui, sans projeter ou plaquer des choses provenant de soi sur l'autre ;
- ✓ un processus qui lie des émotions et des connaissances.

Pour l'heure, l'empathie est ainsi une aptitude à laquelle les gens de terrain disent recourir dans leur travail quotidien en direction des femmes et des enfants. Il resterait par conséquent à voir si ce concept ne permet pas, relativement aisément, de faire le lien avec le domaine des relations aux animaux.

D'où cette question : le concept d'*empathie interspécifique*, ne pourrait-on pas prétendre qu'il tient une place analogue à celui du *lien* entre violence domestique et maltraitance animale dans le monde anglo-saxon ? N'est-ce pas la notion d'empathie qui permettrait de sensibiliser des acteurs d'Europe francophone à la *coexistence* des violences exercées à l'égard des humains et des animaux, en abordant concrètement celles-ci par le biais des effets délétères qu'elles engendrent ?

Ce sont là des questionnements qui ont surgi à la suite des entretiens que j'ai pu conduire lors de l'enquête de terrain, et qui témoignent, me semble-t-il, du travail de *problématisation de l'expérience* que mes interlocuteurs/interlocutrices ont rendu possible.

L'empathie interspécifique apparaît ainsi comme une notion qui pourrait s'inscrire dans différents contextes de travail, par exemple dans des contextes de prévention primaire, sans doute secondaire, et tertiaire.

- ✓ Concernant la prévention primaire, il s'agirait d'essayer de faire baisser les risques de comportements violents (chez les enfants d'abord, mais pourquoi pas aussi chez des adultes) en aiguisant, par exemple, la perception de modes distincts de sensibilités ;
- ✓ Concernant la prévention secondaire, la tâche est sans doute plus ardue : au niveau des prises en charge coordonnées des violences qui peuvent coexister, les pistes de travail sont plus difficiles à déchiffrer, pour la simple raison que celles-ci supposent un travail de préparation du terrain qui semble devoir encore être conduit ;
- ✓ Au niveau enfin de la prévention tertiaire, l'objectif consisterait à faire diminuer les incidences et effets délétères des violences. À cet endroit, les démarches de rétablissement et de reconstruction de soi qui supposent la collaboration d'animaux semblent intéressantes à l'ensemble des intervenant.e.s interrogé.e.s – en tenant compte d'un biais notable : à savoir que je suis mandatée par une Fondation dédiée aux relations hommes/animaux. Ici, à propos de l'empathie, j'ajouterais que cette notion pourrait aussi être un outil méthodologique possible pour appréhender les effets que ces dispositifs de médiation animale peuvent produire *sur les animaux eux-mêmes*.

Au sein même d'un travail d'aide sociale ou de protection de l'enfance, développer des démarches « empathiques interspécifiques » reviendrait notamment à apprendre à exercer méthodiquement un certain *décentrement* par rapport à soi, à octroyer une place à ce que vit l'animal rencontré « pour voir, ressentir, comprendre comme lui, en lui attribuant des intentions et la capacité d'appréhender celle des autres » (Baratay, 2012 : 61). En ce sens, l'empathie correspondrait, non pas simplement à un processus cognitif consistant à « se mettre à la place de l'autre » (Berthod & Jorland, 2004), mais davantage à un processus à multiples facettes, incluant des phénomènes affectifs, cognitifs et moteurs (de Waal, 1999 ; Vidal, 2014), pouvant tout autant s'incorporer dans des relations humaines qu'*humanimales* (Estebanez, Gouabault & Michalon, 2013).

Par ailleurs, ces démarches nécessitent sans doute de clarifier la notion d'*anthropomorphisme* (Servais, 2012) – et d'en valoriser certains aspects méthodologiques. En effet, celui-ci peut s'entendre en un sens restreint de « projection » humaine de caractéristiques propres à l'homme sur des animaux, ou bien, en un sens plus étendu, comme « attribution de propriétés humaines à des non-humains » (Picard, 2013 : 14) dans le but précisément de comprendre, autant que possible, les animaux selon leurs points de vue et perspectives *à eux*.

D'une façon, cet anthropomorphisme-là est un « anthropomorphisme d'approche » (Baratay, 2012 : 63) ou un « anthropomorphisme métaphorique » (Picard, 2013), qui implique une volonté louable de voir, de comprendre les animaux, en leur accordant des compétences qui peuvent être proches de celles des hommes. En ce sens, cet anthropomorphisme est généreux : il aiguise la curiosité envers les animaux ; et « allocentré » (Vidal, 2014 : 92) plutôt qu'anthropocentré.

Rapprocher « bêtes et hommes » (Despret, 2007) fait toujours craindre la « confusion ». Cette dernière constitue un écueil encore important dans les mentalités francophones. À titre d'exemple, je citerais le fait qu'il est difficile aujourd'hui en Europe francophone de *lier* les sorts des femmes et des animaux au nom des oppressions, omissions, dominations subies, alors que cette idée va de soi dans les pays anglo-saxons, où nombre de chercheuses s'intéressent au sort des femmes et des animaux englobés dans un même système de domination (Adams, 1994 ; Baratay, 2012 ; Haraway, 2009)<sup>25</sup>. Pourtant, comme le souligne de Waal, « nous sommes parfaitement capables de dresser des parallèles avec notre propre expérience sans nier de possibles différences » (de Waal, 1999 ; cité par Picard, 2013 : 15). Autrement dit, nous sommes à même de nous sentir proches des autres, y inclus des animaux, sans nous perdre, ni perdre de vue que nous ne sommes pas l'autre. Aussi ne semble-t-il pas y avoir d'alternative dans le fait de *se soucier* (*caring about*) des humains *et* des animaux. Il faut, me semble-t-il, démonter l'accusation d'anti-humanisme, si vite lancée dès que se manifeste de l'intérêt pour les animaux. On pourrait précisément montrer et soutenir l'inverse : qu'une sollicitude envers les vivants, loin d'éloigner des hommes, augmente les capacités d'empathie envers eux, si bien que l'ensemble des êtres vivants pourraient y gagner.

## 10. Reprises et ouvertures

Le *lien* entre violence domestique et maltraitance animale, pour reprendre l'expression consacrée, n'est pas perçu avec la même évidence, ni thématisé avec autant d'énergie, en Europe francophone que dans les pays anglo-saxons. Plusieurs éléments paraissent témoigner de ce fait :

- ✓ Les publications, abondantes en anglais, sont rares en français.
- ✓ Lors de mon enquête de terrain, qui se voulait exploratoire, beaucoup d'intervenant.e.s dans le secteur social et/ou associatif ont débuté les entretiens, d'une part en faisant part de leur perplexité devant ce concept de *lien* et sa possible opérativité, d'autre part en mentionnant une absence de formation et de connaissance en cette matière.

---

<sup>25</sup> Une des raisons qui peut expliquer ces réticences francophones est sans doute le risque de « naturalisation radicale de la femme » (Corbin, 2005), c'est-à-dire « l'assimilation de la femme à la nature qui la dote logiquement d'une compassion pour les animaux » (Baldin, 2014 : 171).



- ✓ Les docteur.e.s en médecine vétérinaire avec lequel.le.s j'ai pu échanger, quoiqu'au fait de l'existence de concept de *lien* entre maltraitance animale et violence domestique, m'ont également fait part de leurs doutes quant à une possible « transplantation » en Europe francophone des modèles conceptuels ou des schèmes d'action issus des pays anglo-saxons.
- ✓ Enfin, en France et en Belgique, il m'est apparu que les positionnements et publications du Professeur Jean-Claude Nouët, du Médecin psychiatre Jean-Paul Richier, du Docteur en médecine vétérinaire Marine Fouquet, ou de Françoise Sion, Administrateur déléguée de l'asbl Ethologia Plus, pour ne citer que quelques personnes-clés, font plutôt figure d'exception en insistant sur ce concept de *lien* entre ces différents types de violence, ainsi que sur son opérativité sur le terrain.

Si la situation est différente aux Pays-Bas, comme en témoigne les travaux de de Marie-José Enders ou de Wendy Garnier, et en Belgique néerlandophone, comme me l'a fait comprendre Nelly Creten, Inspectrice retraitée à la Police judiciaire, c'est sans doute que les savoirs académiques néerlandais sont plus imprégnés de la culture scientifique et institutionnelle anglo-saxonne que ceux de la France ou de la Belgique francophone. Sur ce point, il est à noter que Marie-José Enders et Wendy Garnier ont entrepris des travaux qui supposent l'implication des vétérinaires (Enders-Slegers & Garnier, 2012) – ce dont nous sommes loin encore en Belgique francophone ou en France, me semble-t-il.

Selon Michalon (2014), l'idée peut être avancée selon laquelle, effectivement, cette mobilisation des vétérinaires est, aux États-Unis, déjà ancienne : à l'inverse de la France où les vétérinaires libéraux sont plus nombreux que les enseignants-chercheurs, les vétérinaires américains, au sein même de centres universitaires, sont depuis longtemps impliqués dans des recherches scientifiques portant sur les relations entre humains et animaux, sur la valeur des relations humaines aux animaux (et en particulier aux animaux de compagnie), ainsi que sur le lien entre santé humaine et présence animale. Ce faisant, ces centres universitaires rencontrent les préoccupations d'autres organisations non-gouvernementales qui dédient leurs actions à la valorisation et à l'application de résultats de recherches portant sur ces relations humains-animaux. De telles organisations (comme la Delta Society ou l'IAHAIO) tentent de promouvoir des pratiques de soin qui associent l'animal et valorisent le rôle et la place de l'animal de compagnie. Certaines de ces organisations, de surcroît, entretiennent traditionnellement des liens étroits avec les « associations animalières » qui participent aux recherches concernant les relations hommes/animaux, mais ambitionnent également de leur donner une orientation éthique. Au sein de l'IAHAIO, par exemple, la présence de la World Society for Protection of Animals (WSPA) et de l'American Humane Association (AHA) est à souligner. Comme son nom l'indique, cette dernière, cette « Humane Association », a une vocation que l'on peut qualifier d'« humaniste » ou de « philanthropique », si l'on accepte d'entendre par là quelque chose comme une visée de « progrès social » par la mise en œuvre d'attitudes teintées de « compassion, de respect et d'équité envers des personnes ou des êtres en situation de vulnérabilité » (Michalon, 2014 : 135-136). En ce sens, ces associations renouent avec l'idéal du 19e siècle d'une « Humane Education » dont le but était d'œuvrer contre « l'inhumanité des comportements humains » (Michalon, 2014 : 136) et qui dès lors associent la protection des animaux avec la protection de l'enfance.

Ainsi, on le comprend, cette communauté de préoccupations en direction d'« êtres vulnérables » (enfants et animaux) remonte à loin dans la tradition américaine et anglo-saxonne. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la violence infligée aux enfants ait été considérée comme étant « de même nature » que celle imposée aux animaux : elle est vue comme relevant d'une « toute puissance » exercée sur des êtres en situation de faiblesse, une « toute puissance » déclenchée par l'asymétrie des positions entre agresseur et agressé. Ainsi, synthétise Michalon :

«À ce titre, *l'Humane Education* met en avant le potentiel contagieux de cette violence : une personne qui frappe un animal donne un indice très fort de sa capacité à frapper un enfant. Et inversement. » (Michalon, 2014 : 136)

Cela dit, il ne faudrait pas supposer ici que les pays anglo-saxons soient considérés par moi comme des pays à la pointe en matière de prévention et prises en charge des violences exercées à l'égard des plus faibles, ni comme exempts de violence à l'égard des « Autres », ni comme situés hors des systèmes occidentaux de domination. Je ne les place pas non plus en dehors de l'« ontologie naturaliste » qui caractérise l'essentiel des rapports à la nature et aux animaux en Occident et qui implique, on l'a vu, des rapports de domination. Je pose néanmoins l'hypothèse que les pays anglo-saxons sont peut-être plus habitués que nous, en Europe francophone, à *lier* le sort des hommes et des bêtes, en tout cas d'un point de vue *thématique* et *institutionnel*, comme en témoigne l'analyse de Michalon que je me suis permise de résumer.

La partie théorique de cette contribution comportait une distinction entre deux formes de violence commises sur les animaux. La première, d'ordre *métaphysique*, concerne en somme le paradigme ou modèle sociétal dans lequel nous fonctionnons. Ce modèle peut être dit *naturaliste*, en suivant Descola (2005) ou d'autres penseurs avant lui (Husserl, (1935-1936) 1962) et *anthropocentrique* (Descola, 2005 : 355). La seconde forme de violence renvoie davantage à des *phénomènes concrets* de relation entre humains et animaux. À cet endroit, il m'a paru intéressant de mettre en lumière des formes de violence exercées sur les animaux qui supposent que ceux-ci paraissent aux auteurs d'autant plus à « écraser » qu'ils se manifestent comme des « sujets », c'est-à-dire des êtres qui agissent, résistent, répondent.

Au-delà de l'exemple de la corrida (Richier, 2008 ; Baratay, 2012), qui paraît constituer une belle illustration de telles tentatives d'anéantissement de la subjectivité animale, d'autres phénomènes peuvent s'inscrire dans cette optique (par exemple l'animal rebelle à l'abattoir, cf. C. Rémy, 2009). Différents types de témoignages et de documents fournissent ainsi des éléments à charge des humains que nous sommes en général et révèlent une considération tardive pour le sort des bêtes violentées. En l'occurrence, il me semble que les intervenant.e.s de terrain rencontré.e.s se sont clairement montré.e.s sensibles aux violences diverses qui peuvent être faites aux animaux, en décrivant de façon fine et détaillée des contextes d'*instrumentalisation* des animaux et d'*anéantissement* de ceux-ci. Certain.e.s ont pris soin de décrire l'*embrigadement* d'animaux dans des cycles et systèmes de violence.

Toutefois, il m'a également semblé que ces intervenant.e.s proposaient tout de même une lecture différente des violences, selon qu'elles soient commises sur des humains ou sur des animaux. On peut en tirer deux pistes de réflexion, me semble-t-il :

- ✓ Soit cela est dû à la profession même des enquêté.e.s et aux bénéficiaires de leurs services (femmes battues, enfants en dangers, etc.) – auquel cas, il n’y a pas d’obstacle important à franchir pour prendre en compte aussi les animaux en danger ;
- ✓ Soit, et je n’exclurais pas d’emblée cette hypothèse, cela traduit une idée implicite de gradation dans la violence. Et en effet, il semble important aux intervenant.e.s de souligner que les distinctions dans la maltraitance infantile sont arbitraires et ne sont en réalité que des distinctions dans un *continuum* : parce que toutes les maltraitements impliquent une souffrance psychologique, mais aussi parce que la négligence peut engendrer d’autres types de maltraitance. Or, ces distinctions refont leur apparition dès lors qu’il est question de maltraitance animale. Pourquoi ? Ces positions reflètent-elles la difficulté qu’il y a à prendre en compte les souffrances (psychologiques) des animaux ? Les faits de négligence seraient-ils jugés moins importants à considérer que des actes de cruauté ? Si tel est le cas, serait-ce parce que les seconds révèlent des comportements des auteurs – humains – particulièrement odieux ?

Je laisse là ces questions ouvertes, en me permettant de mentionner que l’expression habituelle de « violence domestique et maltraitance animale » pourrait bien contenir quelque chose comme une trace de cette inégalité de considération et de traitement des violences commises à l’endroit des uns ou des autres.

Ce qui reviendrait à affirmer qu’il est décidément ardu de soutenir une approche *équitable* (Vicart, 2014) des humains et des animaux, qui tienne compte « de l’égale valeur » des uns et des autres, selon l’expression d’un.e intervenant.e ; mais peut-être est-ce aussi énoncer qu’il pourrait être pertinent de revoir cette formulation même pour en forger une nouvelle, peut-être plus à même de correspondre aux spécificités des milieux étudiés, ainsi qu’à leurs attentes et à leurs besoins.

## 11. Bibliographie

### 11.1. Articles et ouvrages cités

Adams, C.J., 1994. Bringing Peace Home: a feminist philosophical perspective on the abuse of women, children and pets animal, *Hypatia: A Journal of Feminist Philosophy*, vol. 9, pp. 63-84.

Agulhon, M., 1981. Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au 19<sup>e</sup> siècle. *Romantisme*, n°31, *Sangs*, pp. 81-110.

American Psychiatric Association, 2013. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, (5<sup>th</sup> ed., DSM 5); American Psychiatric Association, 1987. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, (3<sup>th</sup> ed., DSM 3-R); American Psychiatric Association, 1994. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, (4<sup>th</sup> ed., DSM 4).

Arluke A. & Luke C., 1997. Physical cruelty toward animals in Massachusetts, 1975-1996, *Society & Animals*, 5(3), pp. 195-204.

Arluke A., Levin J., Luke C. & Ascione F., 1999. The relationship of Animal Abuse to Violence and Other Forms of Antisocial Behavior, *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 14, n° 9, pp. 963-975.

Ascione F.R., 1993. Children who are cruel to animals: A review of research and implications for developmental psychopathology, *Anthrozoös*, vol. VI, n°4, pp. 226-247.

Ascione F.R. & Lockwood R., 1997. *Cruelty to animals and interpersonal violence. Readings in research and application*, West Lafayette, Purdue University Press, pp. 318-339.

Ascione F.R., 1998. Battered women's reports of their partner's and their children's cruelty to animals, *Journal of Emotional Abuse*, 1 (1), 119-133.

Ascione, F.R., & Arkow, P., eds., 1999. *Child Abuse, Domestic Violence and Animal Abuse: Linking the Circles of Compassion for Prevention and Intervention*, West Lafayette, Purdue University Press.

Ascione F.R., 2001. Animal abuse and youth violence, *Juvenile Justice Bulletin*, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, pp. 1-15.

Ascione F.R. & Lockwood R., 2001. Cruelty to animals: changing psychological, social, and legislative perspectives, *The state of the animals*, Washington DC, Humane Society Press, pp. 39-53

Ascione F.R., 2005. *Children and Animals. Exploring the Roots of Kindness and Cruelty*, West Lafayette, Purdue University Press.

Ascione F.R. & Shapiro K., 2009. People and animals, kindness and cruelty: research directions and policy implications, *Journal of Social Issues*, vol. 65 n°3, pp. 569-589.

- Auffret Van Der Kemp T. & Nouët J.-C. (éds), 2008. *Homme et animal : de la douleur à la cruauté*, Paris, L'harmattan.
- Baenninger R., 2000. Child abuse, domestic violence, and animal abuse; Cruelty to animals and interpersonal violence, *Aggressive Behavior*, vol. 26 n°5, pp. 401-403.
- Baldin D., 2014. *Histoire des animaux domestiques. 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil.
- Baratay E., 2012. *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique ».
- Bateson G., (1936) 1971. *La cérémonie du Naven*, Paris, Minuit.
- Bègue L., 2013. De la cruauté envers les animaux à la violence, *Cerveau & Psycho*, n°60 (article grand public).
- Beirne P., 1995. The use and abuse of animals in criminology: a brief history and current review, *Social Justice* 22 (1), pp. 5-31
- Berthod A. & Jorland G., 2004. *L'empathie*, Paris, Odile Jacob.
- Boat B., Loar L. & Phillips A., 2008. Collaborating to Assess, Intervene, and Prosecute Animal Abuse: A Continuum of Protection for Children and Animals, extrait de <http://alliephillips.com/>
- Bourdieu P., 1990. La domination masculine, *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°84, pp. 4-5.
- Bourdieu P., 1998. *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bovet D., 2008. Comment reconnaissons-nous et interprétons-nous les signes extérieurs de la douleur et de la souffrance des animaux ?, Auffret Van Der Kemp T. & Nouët J.-C. (éds), 2008, *op. cit.*, pp. 47-77.
- Broom D.M., 2011. A history of animal welfare science. *Acta Biotheor*, vol. 59, pp. 121-137.
- Burgat Fl., 1997. *Animal, mon prochain*, Paris, Odile Jacob.
- Burgat Fl., 2008. Dualismes. Sur l'articulation conceptuelle : nature/culture, animalité/humanité, *Techniques & Culture*, (en ligne) vol. 50, *Les Natures de l'homme*.
- Burgat Fl., 2014. *Une autre existence. La condition animale*, Paris, Albin Michel.
- Cardon P. & Desanti R., 2007. *L'enquête qualitative en sociologie*, Paris, Editions ASH.
- Chapoutier G., 2008. La douleur : des animaux à l'homme. Auffret Van Der Kemp & Nouët (éds), *op. cit.*, pp. 25-38.
- Corbin A., 2005. *Histoire du corps, tome 2 : de la révolution à la grande guerre*, Paris, Seuil.
- Delphy C., 2007. *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?* Paris, Éditions La Fabrique.

DeGue S. & DeLillo D., 2009. Is animal cruelty a red flag for family violence? Investigation co-occurring violence toward children, partners, and pets, *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 24, pp. 1036-1056.

Descola Ph., 2005. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.

Despret V., 2007. *Bêtes et hommes*, Paris, Gallimard.

DeViney E., Dickert J. & Lockwood R., 1983. The Care of Pets within Child Abusing Families, *Journal for the Study of Animal Problems*, vol. 4, pp. 321-329.

Doherty D. & Hornosty J., 2007. « Etude des liens entre les armes à feu, la violence familiale et la violence envers les animaux dans les collectivités rurales », article en ligne extrait de [http://www.unb.ca/fredericton/arts/centres/mmfc/\\_resources/pdfs/team2007b.pdf](http://www.unb.ca/fredericton/arts/centres/mmfc/_resources/pdfs/team2007b.pdf)

Donovan W.L. & Leavitt L.A., 1978. Early cognitive development and its relation to maternal physiologic responsiveness. *Child Development*, vol. 49, pp. 1251-1254.

Ender-Slegers M.-J. & Garnier W., 2012. *Huiselijk geweld en dierenmishandeling in Nederland. Een verkennend onderzoek naar de relatie tussen huiselijk geweld en dierenmishandeling onder vrouwelijke slachtoffers van huiselijk geweld*. Extrait de :

[http://www.kadera.nl/upload/userfiles/1/files/HuiselijkGeweldEnDierenmishandelingInNederland\\_w eb\(1\).pdf](http://www.kadera.nl/upload/userfiles/1/files/HuiselijkGeweldEnDierenmishandelingInNederland_w eb(1).pdf)

Estebanez J., Gouabault E. & Michalon J., 2013. Géographie humanimale, Carnets de Géographes, disponibles en ligne : <http://www.carnetsdegeographes.org/>

Fassin D. & Richtman, 2007. *L'empire du traumatisme*, Paris, Flammarion.

Faver C.A. & Strand E.B., 2003. To leave or to stay? Battered Women's Concern for Vulnerable Pets, *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, n°12, pp. 1367-1377.

Felthous A. & Kellert S., 1987. Childhood cruelty to animals and later aggression against people: A review. *American Journal of Psychiatry*, 144, pp. 710-717.

Ferry L., 1992. *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset.

Flynn C.P., 2000. Woman's best friend: pet abuse and the role of companion animals in the lives of battered women, *Violence against Women*, vol. 6, pp. 162-177

Flynn C.P., 2012. *Understanding Animal Abuse. A sociological Analysis*, Lantern Books, N-Y.

Fontenay (de) E., 1998. *Le silence des bêtes*, Paris, Fayard.

Fouquet M., 2011. *Contribution à la maltraitance animale dans la pratique vétérinaire*. Thèse soutenue en décembre 2011 à l'Université Claude Bernard de Lyon.

Golse B., 2013. *La maltraitance infantile, par-delà la bien-pensée*, Yakapa.be, « Temps d'arrêt – Lectures ».

Gullone, E. & Clarke, J.P., 2008. Animal abuse, cruelty, and welfare: An Australian perspective, Ascione F.R. (ed.), *International Handbook of Animal Abuse and Cruelty: Theory, Research, and Application*, West Lafayette, Purdue University Press, pp. 305-334.

Gullone E., 2012. *Animal Cruelty, antisocial behaviour, and aggression. More than a link*, The Palgrave MacMillan, Animal Ethics Series.

Haraway D., 2009. *Des singes, des cyborgs et des femmes*, Paris, Chambon.

Hare RD, 2003. *The Hare Psychopathy Checklist: Revised*, Toronto, Ontario: Multi-Health Systems, Inc.

Hayez J.-Y., 2000. Préserver l'enfant. Présentation de Deltour D., disponible sur <http://www.jeanyveshayez.net/pnf/pnf04.htm>

Hellman D.S. & Blackman N., 1966. Enuresis, firesetting and cruelty to animals: a triad predictive of adult crime. *American Journal of Psychiatry*, vol. 122, pp. 1431-1435, article disponible en ligne :

<https://c.ymcdn.com/sites/atapworldwide.site-ym.com/resource/resmgr/summaries/2-Enuresis-Firesetting-Cruel.pdf>

Henderson B.B., Hensley C., Tallichet S.E., 2011. Childhood animal cruelty methods and their link to adult interpersonal violence, *Journal Interpersonal Violence*, vol. 26, n°11, pp. 2211-2227.

Hennion A. & Vidal-Naquet P. (Dir.), 2012. *Une ethnographie de la relation d'aide : de la ruse à la fiction, ou comment concilier protection et autonomie*, Rapport de recherche pour la MiRe, février 2012.

Husserl E., (1935-1936) 1962. *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard.

Jaspard M. *et al.*, 2001. Nommer et compter les violences envers les femmes. Une première enquête nationale en France. *Population et sociétés*, vol. 364.

Jaspard M., 2005. *Les violences contre les femmes*. Paris, La découverte.

Jodelet, D., 1984. Représentations sociales : phénomènes, concepts et théorie, Moscovici S., *Psychologie sociale*, Paris, PUF, pp. 357-378.

Karlsson F., 2012. Critical anthropomorphism and animal ethics, *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol. 25, n°5, pp. 707-720.

Kempe Ch. & Kempe R.S., (1962) 1981. *L'enfance torturée*, Bruxelles, Mardaga.

Larouche G., 1983. *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Legoff A., 2012. Le care, le juste rapport à l'animal sans voix, S. Laugier (Ed.), *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*. Paris, Payot.

Le Heuzey M.-F., 2008. L'enfant cruel ; cruauté envers l'animal, cruauté envers l'homme : continuité ou rupture ?, Auffret Van Der Kemp T. & Nouët J.-C. (éds), *op. cit.*, pp. 79-90.



Léveillé S. & Lefebvre J., 2011. *Le passage à l'acte dans la famille. Perspectives psychologique et sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lorenz K., (1966) 1977, *L'agression, une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion.

Maslow A.H., 1943. A Theory of Human Motivation, *Psychological Review*, vol. 50, pp. 370-396. Disponible en ligne dans « Classics in the History of Psychology », an internet resource developed by Christopher D. Green, York University, Toronto, Ontario (ISSN 1492-3713).

McPhedran S., 2009). A review of the evidence for associations between empathy, violence, and animal cruelty. *Aggression and Violent Behavior*, vol. 14(1), 1-4.

Michalon J., 2014. *Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presses des Mines.

Montagut M., 2014. *L'être et la torture*, Paris, PUF.

Munro H.M.C., 1996. The battered pets, *Irish Veterinary Journal*, vol. 49, pp. 712-713.

Vermeulen H. & Ondendaal J.S.J., 1993. Proposed typology of companion animal abuse, *Anthrozoös*, vol. 6, pp. 248-257.

Pham T.H., Ducro C., Marghem B., Réveillère C., 2005. Évaluation du risque de récidive au sein d'une population de délinquants incarcérés ou internés en Belgique francophone, *Annales Médico Psychologiques*, vol. 163, pp. 842-845. Extrait de [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com)

Picard B., 2013. Le protocole du Jabiru. Agentivités animales et animalières au zoo de Barcelone, *Carnets de géographes*, vol. 5, en ligne sur <http://www.carnetsdegeographes.org/index.php>

Piette A., 1996. *Ethnographie de l'action*, Paris, Métailié.

Porcher J., 2003. Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux, *Sociologie du travail*, vol. 45, n°1, pp. 27-43.

Porcher J., 2011. *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIème siècle*, Paris, La découverte, coll. « textes à l'appui ».

Rémy C., 2009. *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Paris, Economica.

Richier J.-P., 2008. La corrida est-elle un spectacle dangereux pour les jeunes ?, article en ligne : <http://faada.org/userfiles/file/JP%20Richier%20fran%C3%A7ais.pdf>

Robbins J., 2007. Recognizing the relationship between domestic violence and animal abuse: recommendations for change to the Texas legislature, *Texas Journal of Women and the Law*, University of Texas, vol. 16, pp. 129-147.

Robin M. & ten Bensel R., 1985. Pets and the socialization of Children, M.B. Sussman (ed.), *Pets and the Family*, New-York, Haworth Press, pp. 63-78.

Rouget P., 2014. *La violence de l'humanisme. Pourquoi nous faut-il persécuter les animaux ?* Paris, Calman-Lévy.



Rush Fl., 1980. *Le secret le mieux gardé. L'exploitation sexuelle des femmes et des enfants*, Paris, Denoël Gontier.

Salmona, 2010. Les violences faites aux femmes et aux filles. Les maltraitances faites aux enfants. Conséquences et conclusion. Article en ligne sur :

<http://www.memoiretraumatique.org/memoire-traumatique-et-violences/generalites.html>

Servais Chr. & Servais V., 2009. Le malentendu comme fondement de la communication, *Questions de communication*, vol. 15, pp. 21-49.

Servais V., 2012. La visite au zoo et l'apprentissage de la distinction humaine, *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, vol. 6, n°3, pp. 157-184.

Sion F., 2009. L'animal peut-il aider à briser les cycles de la violence et de la maltraitance ?, intervention communiquée par l'auteur.

Smith-Harris T., 2005. Linking Violence: an interdisciplinary Conference on the relationship between violence against non-human animals and Humans, *Society & Animals*, Leiden, vol. 13, n°2, pp. 177-181.

Tapia F., 1971. Children who are cruel to animals, *Child Psychiatry and Human Development*, vol. 2, pp. 70-77.

Tronto J., 1993. *Moral Boundaries. A political argument for an ethic of care*, Londres-New York : Routeledge.

Veevers J.E., 1985. The social meanings of pets: alternative roles for companion animals, *Marriage and Family Review*, vol. 8, pp. 11-30.

Vicart M., 2014. *Des chiens auprès des hommes. Quand l'anthropologue observe aussi l'animal*, Paris, Petra.

Vidal M., 2014. Éduquer au bien-être animal en formation professionnelle : prise en compte de l'empathie interspécifique par le système éducatif. Thèse en Sciences de l'éducation, Toulouse. Exemple communiqué par l'auteur.

Villers (de) B., 2015 (sous presse). Choisir un chien pour des activités de médiation animale, Servais V. (éd.), *La science [humaine] des chiens*, Paris, Le bord de l'eau, pp. 221-255.

Waal (de) Fr., 1999. Anthropomorphism and anthropodenial. Consistency in our thinking about humans and other animals, *Philosophical Topics*, vol. 27, n°1, pp. 255-280.

Walker L.E., ( 1979) 1980. *The battered woman*, William Morrow Paperbacks.

Welzer-Lang D., 2005 (1992). *Arrête ! Tu me fais mal ! La violence domestique en 60 questions et 59 réponses*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.

Yamazaki S., 2010. A comparison of maltreated children and non-maltreated children on their experiences with animals, *Anthrozoös*, vol. 23 n°1, pp. 55-67.

## 11.2. Articles et ouvrages consultés

Ascione, F.R. & Barnard, S. 1998. The link between animal abuse and violence to humans: Why veterinarians should care. P. Olson (ed.) *Recognizing and Reporting Animal Abuse: A Veterinarian's Guide*, Englewood, CO: American Humane Association, pp. 4–10.

Baratay E., 2011. « La souffrance animale, face masquée de la protection au XIXe-XXe siècles », *Revue québécoise de droit international*, vol. 24, pp. 217-236. Extrait de [http://www.ethnozootechnie.org/IMG/pdf/Souffrance\\_animale\\_cle85dca1.pdf](http://www.ethnozootechnie.org/IMG/pdf/Souffrance_animale_cle85dca1.pdf)

Begon R., 2006 (?), Tolérance zero: modifications des pratiques judiciaires, Extrait de <http://www.reseauviolences.be/docs/tolerancezero.pdf>.

Chapoutier G., 2008. « Le respect de l'animal dans ses racines historiques : de l'animal-objet à l'animal-sensible » : <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.academie-veterinaire-defrance.org/bulletin/pdf/2009/numero01/05.pdf&title=Le%20respect%20de%20l%E2%80%99animal%20dans%20ses%20racines%20historiques%C2%A0%3A%20de%20l%E2%80%99animal-objet%20C3%A0%20l%E2%80%99animal%20sensible>

Crocq L., 1999. *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob.

Crocq L., 2012. *16 leçons sur le trauma*, Paris, Odile Jacob.

Dahin A.-F., 2013. *La victime dans tous ses états*, Yakapa.be., coll. « Temps d'arrêt-lectures ».

De Clercq M. & Lebigot Fr., 2001. *Les traumatismes psychiques*, Paris, Masson.

Enders-Slegers M.-J., 2009. Dierenmishandeling: een signaal voor huiselijk geweld?, *Justitiële verkenningen*, jrg. 35, n°7, pp. 53-68.

Enders-Slegers M.-J., 2009. *Cirkel van geweld. Verbanden tussen dierenmishandeling en huiselijk geweld*, Amsterdam, Stichting Dierzijn.

Erner G., 2006. *La société des victimes*, Paris, éd. La Découverte.

Eliacheff & Soulez Larivière, 2007. *Les temps des victimes*, Paris, Albin Michel.

Fassin D. & Lézé S., 2013. *La question morale. Une anthologie critique*, Paris, PUF.

Ganley A., 1995. "Domestic Violence: A National Curriculum for Family Preservation Practitioners", the Family Violence Prevention Foundation (ed.), disponible sur : <http://www.waprosecutors.org/manuals/dv/ch1.html>

Henrion R., 2001. *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au ministre chargé de santé*, La Documentation française <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000292/index.shtml>

Josse E., 2011. *Le traumatisme psychique chez le nourrisson, l'enfant et l'adolescent*, Bruxelles, De Boeck.

Josse E., 2014. *Le traumatisme psychique chez l'adulte*, Bruxelles, De Boeck.

Lebrun J.-P., 2007. *La perversion ordinaire. Vivre ensemble sans autrui*, Paris, éd. Denoël.

Lucia S. et al., 2011. Is animal cruelty a marker of interpersonal violence and delinquency ? Results of a swiss national self-report study, *Psychology of Violence*, vol. 1, pp. 93-105.

Roisin J., 2010. *De la survivance à la vie*, Paris, Payot.

Statman, J.B., 1990. Life doesn't have to be like this: How to spot a batterer before an abusive relationship begins, *The battered woman's survival guide: Breaking the cycle*, Dallas, Taylor Publishing Co.

Waal (de) F., 2010. *L'âge de l'empathie. Leçons de la nature pour une société solidaire*, Paris, Babel.

### 11.3. Brochures, Rapports d'activités, sites internet

L'Accueil familial (Belgique) : <http://www.accueil-familial.be>

American Humane Association, The LINK : [www.americanhumane.org](http://www.americanhumane.org)

"Animal Abuse & Human Abuse: partners in Crime". Association Peta

"A practical Guide to recognize silent signs of abuse", Tennessee Department of Children's Services

Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance (Belgique) : <http://www.yapaka.be>

Direction générale de l'Aide à la jeunesse (Belgique) : <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be>

« Familles en sécurité... collectivités sûres » (brochure canadienne)

Inspection des affaires sociales et des services de la Protection judiciaire de la Jeunesse (France) : [http://www.afmjf.fr/IMG/pdf/rapport\\_Naves\\_Cathala.pdf](http://www.afmjf.fr/IMG/pdf/rapport_Naves_Cathala.pdf)

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2010. Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violence intrafamiliales 2010-2014. Disponible sur : [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/nationaal\\_actieplan\\_ter\\_bestrijding\\_van\\_partnergeweld\\_en\\_andere\\_vormen\\_van\\_intrafamiliaal\\_geweld\\_2010-2014](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/nationaal_actieplan_ter_bestrijding_van_partnergeweld_en_andere_vormen_van_intrafamiliaal_geweld_2010-2014)

Le Latham Foundation. Promoting Humane Education: <http://www.latham.org/>

National Resource Center on The Link between Animal Abuse and Human Violence:

<http://nationallinkcoalition.org/resources/articles-research>

Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (Fédération Wallonie-Bruxelles)

<http://www.oejai.cfwb.be>

Observatoire national de l'enfance en danger (France) : <http://www.oned.gouv.fr/mots-cles/maltraitance>

Office national de la naissance et de l'enfance (ONE) (Belgique) : <http://www.one.be>

Rapport Wallonie/Bruxelles, données relatives à la prise en charge des jeunes victimes de maltraitance, rapport disponible sur :

[http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecured1&u=0&g=0&hash=17bf07de4e8cda38d7a062ff3d080a5a6051df52&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss\\_super\\_editor/DGAJ/Documents/QUELQUES\\_DONNEES\\_RELATIVES\\_A\\_LA\\_PRISE\\_EN\\_CHARGE\\_DES\\_JEUNES\\_VICTIMES\\_DE\\_MALTRAITANCE\\_2013.pdf](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecured1&u=0&g=0&hash=17bf07de4e8cda38d7a062ff3d080a5a6051df52&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Documents/QUELQUES_DONNEES_RELATIVES_A_LA_PRISE_EN_CHARGE_DES_JEUNES_VICTIMES_DE_MALTRAITANCE_2013.pdf)

Service d'Aide et d'intervention éducative

(Belgique) : [http://www.mosaiqueasbl.be/pages/nous\\_mosaique.html](http://www.mosaiqueasbl.be/pages/nous_mosaique.html)